

RAPPORT ANNUEL 2009

Ministère de la Famille et des Aînés

2010



RÉDACTION

Ministère de la Famille et des Aînés

COORDINATION

Secrétariat général

Ministère de la Famille et des Aînés

ÉDITION

Conception

Direction des communications

Ministère de la Famille et des Aînés

Mise en pages

Deschamps Design

Le document peut être consulté sous la rubrique « Formulaires et publications »
du site Web du ministère de la Famille et des Aînés, à l'adresse www.mfa.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-59882-4 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-59881-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Bibliothèque et Archives Canada, 2010

© Gouvernement du Québec, 2010

RAPPORT ANNUEL 2009

Ministère de la Famille et des Aînés

2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère de la Famille et des Aînés pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Nous sommes extrêmement fières du travail accompli par le personnel du Ministère. En outre, nous remercions nos partenaires, dont la collaboration nous a permis d'atteindre nos objectifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

La ministre de la Famille,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Yolande James'.

Yolande James

La ministre responsable des Aînés,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Marguerite Blais'.

Marguerite Blais

Québec, septembre 2010

Madame Yolande James
Ministre de la Famille
Madame Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la ministre de la Famille,
Madame la ministre responsable des Aînés,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de gestion du ministère de la Famille et des Aînés pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010.

Le rapport annuel de gestion présente les résultats à l'égard des objectifs du Plan stratégique 2008-2012 et des actions inscrites dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010. On y fait état aussi des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens ainsi que des autres exigences législatives.

Les réalisations du Ministère se fondent sur l'expertise et l'engagement soutenu des membres du personnel ainsi que sur la contribution des partenaires. Je tiens à remercier les uns et les autres, au nom de l'équipe de direction et en mon nom personnel, de leur dévouement constant, par lequel ils contribuent au bien-être des familles, des enfants et des aînés.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre de la Famille, Madame la ministre responsable des Aînés, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louise Pagé', with a stylized flourish at the end.

Louise Pagé

Québec, septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de la direction	9
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives	11
CHAPITRE 1 – Le ministère de la Famille et des Aînés	13
La mission et l'organisation administrative	15
Les services offerts	15
Les populations cibles	15
Les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux	16
CHAPITRE 2 – Le contexte socioéconomique	19
Contexte général	21
Les familles	21
Les aînés	23
CHAPITRE 3 – Les résultats à l'égard des objectifs stratégiques	27
Sommaire des résultats 2009-2010 à l'égard des objectifs du Plan stratégique 2008-2012	30
Orientation 1 : Créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants	32
Orientation 2 : Favoriser le vieillissement actif et la pleine contribution des personnes aînées au développement du Québec	39
Orientation 3 : Moderniser et optimiser la prestation de services du Ministère et développer son organisation	45
CHAPITRE 4 – Les résultats au regard des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	49
Des services en partenariat	51
Des services accessibles	51
Des services de qualité	53
Le traitement des plaintes	54

CHAPITRE 5 – L’utilisation des ressources	59
Les ressources humaines	61
Les ressources financières	62
Les ressources informationnelles	66
CHAPITRE 6 – Les obligations découlant de lois et de politiques gouvernementales	69
L’application de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	71
L’accès à l’égalité	71
Le renouvellement de l’effectif	74
L’emploi et la qualité de la langue française dans l’Administration	75
L’éthique au Ministère	75
L’allègement réglementaire et administratif pour les entreprises	76
Le développement durable	76
L’égalité entre les femmes et les hommes	77
Le Plan d’action gouvernemental <i>La diversité: une valeur ajoutée</i>	78
La Politique de financement des services publics	78
 ANNEXE 1 Lois et règlements dont l’application relève de la ministre de la Famille et de la ministre responsable des Aînés au 31 mars 2010	 79
ANNEXE 2 Organigramme du ministère de la Famille et des Aînés au 31 mars 2010	81
ANNEXE 3 Évaluation et recherche	83
ANNEXE 4 Répartition régionale au 31 mars 2010 des places existantes dans les services de garde régis par la loi	85
ANNEXE 5 Liste des guichets régionaux d’accès aux places en services de garde	87

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les résultats et les renseignements que contient le présent rapport annuel de gestion relevaient de notre responsabilité au 31 mars 2010. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles qui s'y rapportent.

Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de la Famille et des Aînés présente fidèlement la mission et les mandats de celui-ci. Il présente également les résultats atteints au regard des objectifs fixés dans le Plan stratégique 2008-2012 et dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 ainsi que les résultats relatifs aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Tout au cours de l'exercice financier, l'équipe de direction a eu recours à des systèmes d'information et à des mesures de contrôle, de manière à assurer l'atteinte des objectifs.

En tant que sous-ministre et sous-ministres adjointes et adjoints, nous avons approuvé le rapport annuel de gestion. Nous déclarons que les données, l'information et les explications consignées dans ce rapport, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

La sous-ministre,



Louise Pagé

Le sous-ministre adjoint
aux services de garde
éducatifs à l'enfance,



Jacques Robert

La sous-ministre adjointe
aux Aînés,



Catherine Ferembach

La sous-ministre adjointe
aux politiques,



Line Bérubé

Le sous-ministre adjoint à
l'administration,



Christian Barrette

La sous-ministre adjointe
aux opérations régionales,



Johanne Bourassa

Québec, septembre 2010

Note : Depuis le 25 mai 2010, la Direction générale des services de garde éducatifs à l'enfance et la Direction générale des opérations régionales remplacent l'Agence des services à la famille.

Depuis le 1^{er} avril 2010, la Direction générale de l'administration remplace la Direction générale des services à l'organisation.

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DES ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Madame Louise Pagé
Sous-ministre
Ministère de la Famille et des Aînés

Madame la Sous-Ministre,

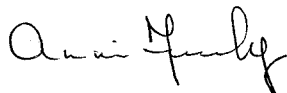
Dans le cadre de l'entente de service portant sur les services administratifs intervenue entre le ministère l'Emploi et de la Solidarité sociale et votre Ministère, nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans la section « Les résultats à l'égard des objectifs stratégiques » du Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de la Famille et des Aînés, au regard des objectifs et résultats annoncés dans son Plan stratégique 2008-2012 et dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ces renseignements dans le présent rapport incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des renseignements en nous basant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen a été conduit conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à recueillir des renseignements, à obtenir des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions au sujet de l'information fournie par le Ministère. Un examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information examinée dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de la Famille et des Aînés.

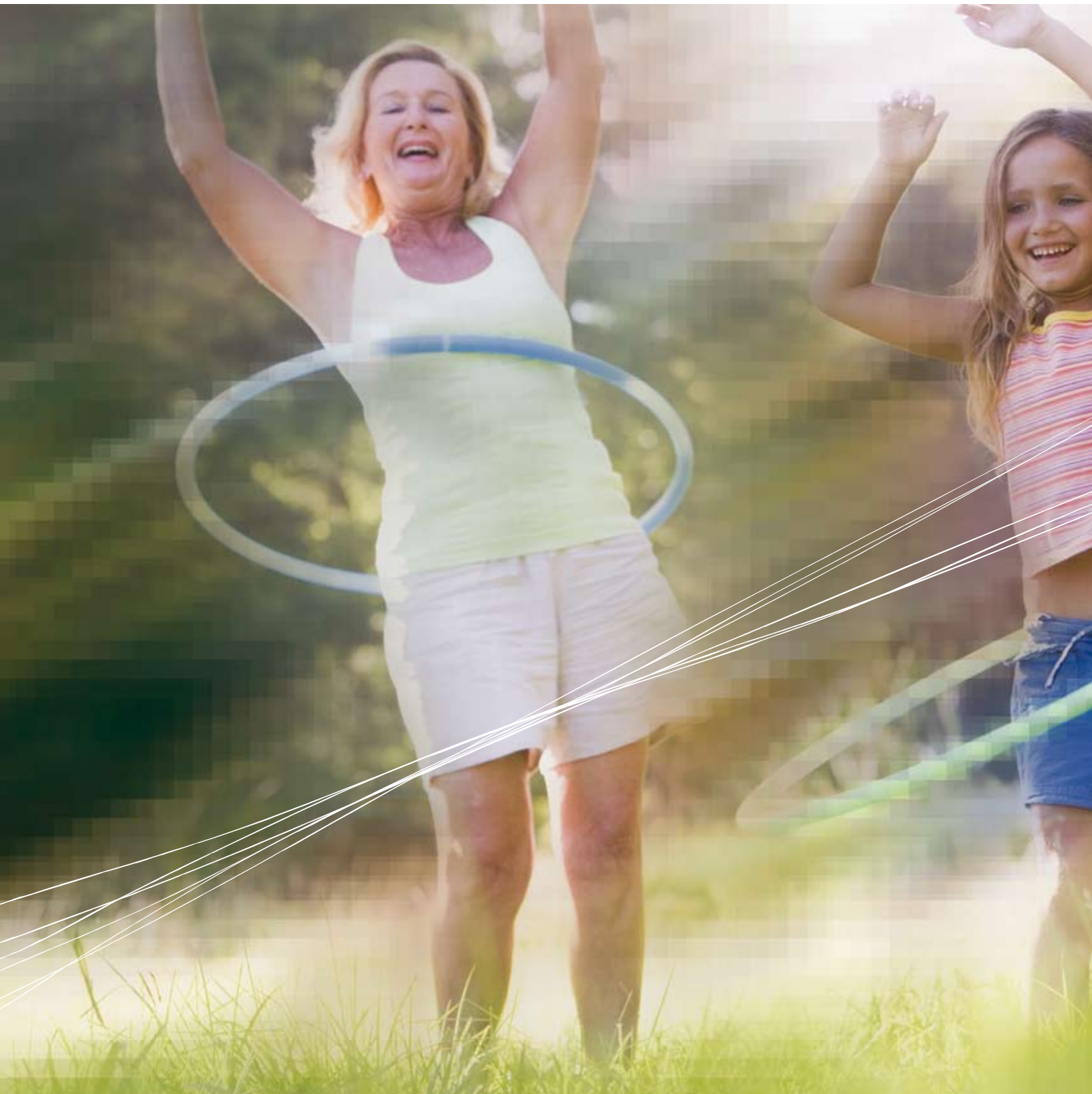
Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les renseignements présentés dans la section « Les résultats à l'égard des objectifs stratégiques » du Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de la Famille et des Aînés, ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification interne et des enquêtes administratives,



Annie Tremblay, CGA, Adm. A., MAP
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, septembre 2010





CHAPITRE 1

Le ministère de la Famille et des Aînés

LA MISSION ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère de la Famille et des Aînés contribue au développement du Québec en favorisant :

- le mieux-être et l'épanouissement des familles ainsi que le développement des enfants ;
- la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère élabore et met en œuvre des politiques, des programmes, des mesures et des plans d'action relevant de sa compétence qui visent l'épanouissement de la famille et des enfants et la contribution des aînés.

Le Ministère peut aussi convenir, avec les autres ministères et certains organismes, de modalités pour la conception et la mise en œuvre d'orientations, de politiques et de programmes qui concernent les familles, les enfants et les aînés.

L'annexe 1 dresse la liste des lois et des règlements dont l'application relève de la ministre de la Famille et de la ministre responsable des Aînés.

Pour remplir sa mission, le Ministère s'appuie sur son organisation administrative, dont l'organigramme est présenté à l'annexe 2.

LES SERVICES OFFERTS

Le Ministère fournit des services aux familles et aux aînés. De plus, il accorde de l'aide aux organismes communautaires et à divers partenaires nationaux, régionaux ou locaux. Il agit par ailleurs à titre d'expert-conseil auprès d'organismes gouvernementaux.

LES POPULATIONS CIBLES

Responsable de la coordination gouvernementale des mesures concernant les familles et les aînés, le Ministère s'adresse aux populations suivantes :

- les enfants, de la naissance jusqu'à la fréquentation de la maternelle, et, de façon subsidiaire, ceux de la maternelle et du primaire qui fréquentent des services de garde éducatifs ;
- les parents, aux fins de leur accorder un soutien financier pour leurs enfants – de la naissance jusqu'à 18 ans – et de les aider à concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles ;
- les aînés, pour favoriser leur vieillissement actif et améliorer leurs conditions de vie.

LES PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX ET NON GOUVERNEMENTAUX

Le Ministère compte sur plusieurs partenaires pour mener à bien sa mission.

Les partenaires gouvernementaux

Les partenaires gouvernementaux sont notamment :

- la Régie des rentes du Québec, qui administre le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants ;
- différents ministères et organismes gouvernementaux dont l'action touche l'enfance, la famille et les aînés ;
- le Conseil de la famille et de l'enfance, qui fournit des avis à la ministre de la Famille ;
- le Conseil des aînés, lequel fournit des avis à la ministre responsable des Aînés.

Les partenaires non gouvernementaux

Le Ministère s'associe également à des partenaires de divers milieux, notamment :

- les services de garde éducatifs et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial ;
- les associations et les regroupements régionaux ou nationaux qui représentent des prestataires de services de garde ;
- les organismes communautaires Famille agissant à l'échelle nationale, régionale ou locale ;
- les organismes qui offrent des services aux personnes âgées ou qui les représentent ;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté et les conférences régionales des élus ;
- les organismes et les associations représentant le milieu municipal ;
- les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux du réseau scolaire ;
- les principales associations syndicales ou patronales ;
- les chambres de commerce et les jeunes chambres de commerce ;
- des associations et des ordres professionnels ;
- des entreprises ;
- des centres d'étude et de recherche universitaires ;
- des fondations.





CHAPITRE 2

Le contexte socioéconomique

Le portrait du contexte socioéconomique permet d'observer les principales tendances démographiques, économiques et sociales qui concernent les populations cibles du Ministère.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Au 1^{er} juillet 2009, la population du Québec est estimée à 7 828 879 habitants¹, comparativement à 7 750 504 en 2008. L'augmentation de la population repose sur l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) et la migration nette. En 2008, on a observé la croissance démographique annuelle la plus importante depuis 1990², principalement grâce à la hausse des naissances et à l'immigration³.

LES FAMILLES

Évolution sociodémographique

Depuis quelques années, la natalité connaît un nouveau souffle au Québec. En 2009, on y a compté 88 600 naissances⁴. C'est là une nouvelle hausse qui marque un gain considérable de 19,9 % par rapport au nombre de naissances enregistrées en 2003.

- On estime qu'une femme a en moyenne 1,73 enfant en 2009, comparativement à 1,5 au tournant des années 2000⁵.
- Au cours de la dernière année, les femmes ont donné naissance à un enfant pour la première fois à 28 ans, en moyenne⁶.
- Le groupe des 0 à 4 ans s'accroît depuis 2006. En effet, les 416 043 enfants de ce groupe d'âge forment cette année 5,3 % de la population totale, par rapport à 4,9 % il y a quatre ans⁷.
- En outre, on observe au Québec une croissance de la proportion des familles monoparentales.

Conditions économiques

Le revenu disponible moyen (après impôt) :

- de l'ensemble des familles s'élève à 61 826 \$ en 2007 alors qu'il était de 48 799 \$ en 1996, soit une hausse de 26,7 %⁸ ;
- des couples avec enfants : 74 385 \$;
- des couples sans enfant : 54 332 \$;

1. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/201_09.htm.

2. ISQ, *Le bilan démographique du Québec, Édition 2009*, p. 17.

3. ISQ, *Le bilan démographique du Québec, Édition 2009*, p. 20.

4. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/i210.htm.

5. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_deces/naissance/402.htm.

6. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_deces/naissance/407.htm.

7. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/201_09.htm (pour 2009) et http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/201_06.htm (pour 2006).

8. En dollars constants de 2007. (http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/revfam96_2007.htm).

- des pères chefs de famille monoparentale : 49 318 \$;
- des mères chefs de famille monoparentale : 36 669 \$⁹.

Entre 2000 et 2007, le taux de faible revenu¹⁰ des familles d'au moins deux personnes a fléchi de 10,1 % à 6,0 %¹¹. On constate une amélioration pour toutes les configurations familiales :

- diminution de 8,5 % à 3,2 % pour les familles biparentales;
- diminution de 37,9 % à 19,7 % pour les familles monoparentales.

Le Québec affiche le taux de pauvreté des enfants le plus bas au Canada en 2007, où un enfant mineur sur quatorze (7,3 %) vit dans une unité familiale à faible revenu, par rapport à un sur huit (11,9 %) au Canada.

La proportion des familles biparentales avec enfants d'âge préscolaire gagnant deux revenus d'emploi est passée de 57,9 % à 67,6 % entre 1997 et 2008¹². Le Québec devance sur ce plan l'Ontario, où la proportion s'établit à 65,0 % à la fin de la période.

Tendances du marché du travail

- Entre 1976 et 2008, le taux d'activité des mères ayant des enfants de 0 à 5 ans a plus que doublé au Québec, passant de 29,8 % à 76,1 %¹³. La situation y a progressé plus rapidement qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada, où l'on observait historiquement des taux plus élevés.
- En 2008, huit Québécoises de 25-44 ans sur dix (79,2 %) ont un emploi¹⁴. Parmi elles, les mères d'enfants de 0 à 5 ans sont proportionnellement moins nombreuses à occuper un emploi (72,3 %) que les femmes sans enfant (81,4 %)¹⁵.
- Cependant, la progression récente (depuis 1999) du taux d'emploi de ces mères est plus marquée (+ 7,7 points de pourcentage) que celle des femmes du même âge qui n'ont pas d'enfant (+ 2,1 points de pourcentage).
- La participation au marché du travail des mères seules ayant à charge de jeunes enfants s'est aussi accrue de façon notable, le taux d'emploi passant de 51,9 % à 61,2 %¹⁶.

9. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/revfam_tab1.htm.

10. Selon la mesure du panier de consommation (MPC). Le taux de faible revenu selon la MPC est la part des ménages dont le revenu est insuffisant pour se procurer les biens et services d'un panier de consommation type : nourriture, vêtements et chaussures, logement, transport, et autres biens et services.

11. *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2007 selon la mesure du panier de consommation*, p. 42.

12. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/tendances_travail/tab_web_fam_tab_6.htm.

13. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/tendances_travail/tab_web_fam_tab_8.htm.

14. http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/p_afch_tabl_clie?p_no_client_cie=FR&p_param_id_raprt=1189.

15. ISQ, *Femmes et emploi au Québec : des changements remarquables depuis 10 ans*, feuillet de 2 p., 2009.

16. Sandra Gagnon (ISQ), commande spéciale.

- La nouvelle hausse, en 2009, du taux d'emploi de l'ensemble des femmes de 25-44 ans (79,6%) incite à croire que d'autres gains sont à prévoir à ce chapitre¹⁷.
- Entre 1999 et 2008, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes ayant des enfants d'âge préscolaire a diminué considérablement, passant de 23,6 à 16,6 points de pourcentage. Le taux d'emploi de ces pères était de 88,9 % en 2008, comparativement à 88,2 % en 1999¹⁸.

LES AÎNÉS

Évolution sociodémographique

En 2009, on compte au Québec 1 170 411 personnes âgées de 65 ans et plus¹⁹. Le poids démographique des aînés s'est considérablement accru entre 1981 et aujourd'hui, passant de 8,8 % à 14,9 %²⁰.

- Loin de s'estomper, cette tendance s'accroîtra vraisemblablement dans les prochaines années, alors que vieilliront les générations du baby boom.
- Ce groupe de la population est majoritairement féminin (56,5 %) ²¹.
- L'espérance de vie des femmes est estimée à 83,4 ans, comparativement à 78,9 ans pour les hommes. L'écart qui subsiste entre les hommes et les femmes s'est toutefois passablement réduit : en 1980-1982, il atteignait 7,7 ans, par rapport à 4,5 en 2006-2008²².

Conditions économiques

En 2007, le revenu disponible moyen :

- des personnes âgées de 65 ans et plus s'élevait à 22 907 \$, dont plus de 57 % provenaient de transferts gouvernementaux ;
- des femmes âgées est moins élevé que celui des hommes, soit 20 923 \$ comparativement à 25 454 \$²³.

Les aînés du Québec connaissent une situation de pauvreté dans une faible proportion, selon la mesure du panier de consommation, et ce, malgré des revenus moyens peu élevés. C'est pour les couples mariés âgés²⁴ que le pourcentage était le plus faible en 2007, à 1,2 %, soit l'un des taux les plus bas observés entre 2000 et 2007. En comparaison, les personnes âgées vivant seules ont un faible revenu dans 2,7 % des cas²⁵.

17. http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/p_afch_tabl_clie?p_no_client_cie=FR&p_param_id_raprt=1189.

18. ISQ, *Femmes et emploi au Québec : des changements remarquables depuis 10 ans*, feuillet de 2 p., 2009.

19. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/104.htm.

20. ISQ, *Le bilan démographique du Québec, édition 2009*, p. 23 et 27.

21. ISQ, *Le bilan démographique du Québec, édition 2009*, p. 23.

22. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_decès/4p1.htm.

23. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/revpart_tab1.htm.

24. Couple dans lequel le principal soutien économique est âgé de 65 ans et plus.

25. http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications_ressources/recherche/categories/inclusion/2009/sp-909-07-09/sp_909_07_09f.pdf.

Tendances du marché du travail

- Les aînés vieillissent en meilleure santé, ce qui les amène à modifier leur comportement professionnel.
- En une dizaine d'années seulement, le taux d'activité des hommes et des femmes de 65 ans et plus a presque doublé, passant de 3,9 % en 1999 à 7,6 % en 2009²⁶.
- Plus d'un homme âgé sur dix (10,7 %) et plus d'une femme âgée sur vingt-trois (4,3 %) sont actifs sur le marché du travail en 2009, par rapport à un sur seize (6,2 %) et à une sur cinquante-trois (1,9 %) une décennie auparavant²⁷.
- En 2009, les emplois ont été occupés par des personnes de 55 ans et plus dans une proportion qui a crû de 5,4 % par rapport à l'année précédente.
- Pour la première fois depuis la publication initiale de cette statistique en 1976, les travailleurs de 55 ans et plus (597 000) surpassent les jeunes (539 000) en nombre sur le marché du travail, et leur proportion n'a jamais été aussi forte²⁸.
- En 2008, l'âge moyen de la prise de la retraite est de 60,2 ans pour l'ensemble des travailleurs²⁹.
- Les femmes prennent leur retraite un peu plus tôt que les hommes, soit à 59,7 ans et à 60,7 ans respectivement.
- Entre 2000 et 2008, les données montrent une hausse modeste de l'âge moyen de la prise de la retraite de 0,7 an pour les femmes alors que, pour les hommes, on constate au contraire une diminution de 0,7 an.

26. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_march_travl/pop_active/a004_1976-2009.htm.

27. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_march_travl/pop_active/b007_1976-2009.htm (hommes).
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_march_travl/pop_active/b008_1976-2009.htm (femmes).

28. ISQ, *État du marché du travail au Québec, bilan de l'année 2009*, p. 20.

29. *Annuaire québécois des statistiques du travail*, volume 5, numéro 2, p. 210.





CHAPITRE 3

Les résultats à l'égard des objectifs stratégiques

Le chapitre 3 présente les résultats découlant du Plan stratégique 2008-2012 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 du Ministère.

Les résultats obtenus se rattachent à trois orientations. La première porte sur la création de conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants. L'action du Ministère se concentre ici sur l'accessibilité et la qualité des services de garde, la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants ainsi que l'information sur l'aide destinée aux familles.

Favoriser le vieillissement actif et la pleine contribution des personnes âgées au développement du Québec constitue la deuxième orientation retenue dans le plan stratégique. Pour concrétiser cette orientation, le Ministère axe ses interventions sur l'adaptation des politiques publiques dans le contexte du vieillissement de la population, le développement du partenariat avec certains organismes et le soutien à ces organismes ainsi que la promotion du vieillissement actif de la population.

Enfin, le Ministère accorde la priorité à la planification de la main-d'œuvre, à la modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes informatiques, à la concrétisation de sa préoccupation éthique ainsi qu'à l'efficacité de sa gestion, en conformité avec sa troisième et dernière orientation : moderniser et optimiser sa prestation de services et développer son organisation.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2009-2010 À L'ÉGARD DES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2012

Orientation 1 : Créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants.

Objectifs et indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2009-2010
Créer ou autoriser de nouvelles places à contribution réduite - Nombre de places créées - Nombre de places autorisées	18 000 places créées d'ici l'automne 2010 15 000 places autorisées d'ici 2012	4 196 places créées –
Soutenir l'implantation de guichets régionaux d'accès aux places à contribution réduite couvrant l'ensemble des régions du Québec Nombre de régions couvertes	Implantation de guichets couvrant l'ensemble des régions d'ici 2009-2010	17 régions couvertes
Soutenir l'amélioration de la qualité éducative des services de garde - Nombre de services de garde ayant signé volontairement une déclaration d'engagement-qualité - Taux de garderies ayant deux membres qualifiés sur trois parmi leur personnel de garde - Taux de satisfaction des parents à l'égard des services de garde	Signature volontaire d'une déclaration d'engagement-qualité par 165 services de garde en 2007-2008 à 800 d'ici 2012 Présence de deux membres qualifiés sur trois parmi le personnel de garde de 100 % des garderies Évaluation du taux de satisfaction d'ici 2012	456 services de garde 39,8 % des garderies* * Source : Rapports financiers des garderies subventionnées 2008-2009 –
Favoriser la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles par la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de conciliation travail-famille relevant du Ministère - Taux de mise en œuvre de l'ensemble des mesures du plan d'action 2007-2010 Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait sous la responsabilité du Ministère - Nombre d'entreprises et d'associations soutenues financièrement pour l'implantation de mesures de conciliation travail-famille - Nombre de projets issus de la communauté financés en matière de conciliation travail-famille	100 % des mesures mises en place d'ici 2010 212 entreprises et associations d'ici 2010 40 projets d'ici 2010	78 % des mesures 2 entreprises ou associations 12 projets pour un total de 38
Accroître la présence de politiques familiales dans les municipalités ou les municipalités régionales de comté (MRC) - Nombre de municipalités et de MRC ayant élaboré ou mis à jour leur politique familiale ou élaboré leur plan d'action - Taux de la population couverte par une politique familiale municipale	475 municipalités et 23 MRC d'ici 2012 90 % de la population couverte d'ici 2012	543 municipalités et 23 MRC 82 % de la population
Soutenir, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le développement global des enfants de 5 ans et moins en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité - Fonds créé - Société de gestion du Fonds mise en place - Plans d'action locaux financés	Création du Fonds en 2009 Mise en place d'une société de gestion du Fonds en 2009 Financement de plans d'action locaux à partir de 2010	Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants entrée en vigueur le 30 septembre 2009 Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants créée le 15 octobre 2009 29 projets en cours ou en préparation ont été transférés à la Société de gestion au moment de sa création
Soutenir financièrement l'action communautaire Famille pour répondre à la diversité des besoins des familles sur l'ensemble du territoire du Québec Nombre d'organismes communautaires Famille financés	Soutien financier accordé à 267 organismes communautaires Famille annuellement	267 organismes communautaires Famille financés
Améliorer la diffusion et l'échange de l'information sur l'aide destinée aux familles - Mécanisme d'information et d'échange avec les partenaires créé - Taux de satisfaction relativement au site Internet	Mécanisme créé en 2009-2010 Évaluation du taux de satisfaction à l'égard du site Internet Famille d'ici 2012	Réseau gouvernemental des répondants en matière de politique familiale relancé –

Orientation 2 : Favoriser le vieillissement actif et la pleine contribution des personnes âgées au développement du Québec.

Objectifs et indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2009-2010
Coordonner les travaux du comité permanent de sous-ministres visant à favoriser l'adaptation continue des politiques et des programmes gouvernementaux aux réalités d'une société vieillissante Rapport sur l'adaptation des politiques et des programmes publics déposé au Conseil des ministres	Un rapport par année	Premier mémoire faisant état des travaux présenté au Conseil des ministres

Objectifs et indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2009-2010
Élaborer un plan d'action et mettre en œuvre des mesures, en concertation avec les partenaires concernés, pour lutter contre la maltraitance chez les personnes âgées - Plan d'action gouvernemental déposé - Mesures mises en œuvre	Plan d'action gouvernemental déposé en 2009 Mesures mises en œuvre à partir de 2009	Poursuite des travaux relatifs à l'élaboration du plan d'action Lancement de 3 mesures
Soutenir des initiatives locales, régionales et nationales destinées aux personnes âgées - Sommes investies - Résultats obtenus au terme des ententes	100 % des sommes allouées annuellement Évaluation des résultats d'ici 2012	Programme <i>Du cœur à l'action pour les aînés du Québec</i> : 96,7 % Tables régionales de concertation des aînés : 100 % Programme <i>Soutien aux initiatives visant le respect des aînés</i> : 99,3 % –
Soutenir l'ensemble des conférences régionales des élus (CRE) pour permettre l'adaptation des services et des infrastructures régionales offerts aux personnes âgées - Taux de CRE soutenues - Résultats obtenus au terme des ententes	100 % des CRE soutenues en 2008 Évaluation des résultats d'ici 2012	Réalisé en 2008-2009 –
Élaborer des ententes particulières avec des organismes nationaux et d'autres partenaires visant la promotion du droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté, et en faire le suivi - Sommes investies - Résultats obtenus au terme des ententes	100 % des sommes investies en 2008 Évaluation des résultats d'ici 2012	99,6 % des sommes investies –
Renforcer les services de répit et d'accompagnement aux proches aidants des aînés en partenariat avec le holding de la famille de Lucie et André Chagnon - Fonds créé - Société de gestion du Fonds mise en place - Projets financés	Création du Fonds en 2009 Mise en place d'une société de gestion du Fonds en 2010 Financement de projets à partir de 2010	Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants entrée en vigueur le 8 octobre 2009 Société de gestion du Fonds créée le 30 octobre 2009 –
Soutenir l'implantation de l'approche « Municipalité amie des aînés » Nombre de projets pilotes soutenus et accompagnés	Sept projets pilotes réalisés d'ici 2012	Réalisé en 2008-2009
Sensibiliser la population aux réalités des personnes âgées dans la société - Nombre de campagnes menées - Taux de notoriété des campagnes	Au minimum, deux campagnes menées d'ici 2012 Non ciblé	Deuxième campagne menée Un sondage effectué
Contribuer à l'adaptation de l'environnement de travail à la réalité de la main-d'œuvre vieillissante Nombre d'ententes établies	Réalisation d'ententes de partenariat avec certains comités sectoriels de main-d'œuvre d'ici 2011	Entente signée avec le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme

Orientation 3 : Moderniser et optimiser la prestation de services du Ministère et développer son organisation.

Objectifs et indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2009-2010
Élaborer des stratégies de gestion adaptées aux défis ministériels Nombre de stratégies élaborées	Au moins une stratégie élaborée d'ici 2010	En cours de réalisation
Réviser les processus soutenant l'offre de service du Ministère Taux de processus révisés et normalisés	Au moins 50 % des processus révisés d'ici 2012	En cours de réalisation
Informatiser les processus soutenant l'offre de service du Ministère État d'avancement de la mise en œuvre des systèmes informatiques	Trois systèmes informatiques mis en œuvre (GDF, SWM, EIM) d'ici 2012	72 % des travaux de mise en œuvre effectués
Déterminer les questions éthiques majeures liées aux partenariats gouvernementaux et non gouvernementaux et mettre en œuvre les actions appropriées - Questions éthiques majeures déterminées - Actions mises en œuvre	Questions éthiques majeures déterminées en 2008 Actions mises en œuvre d'ici 2012	Réalisé en 2008-2009 Tenue de rencontres en vue de documenter les dilemmes éthiques prioritaires liés au partenariat
Cibler l'ensemble des risques ministériels modérés et majeurs, concevoir et appliquer des contrôles à leur égard - Risques ministériels modérés et élevés ciblés - Taux de mise en place des mesures de contrôle des risques ciblés	Risques ministériels modérés et élevés ciblés en 2008 75 % des mesures de contrôle mises en place d'ici 2012	Réalisé en 2008-2009 –
Avoir mesuré l'effort exigé par l'accomplissement des principales activités ministérielles Nombre d'activités pour lesquelles les efforts ont été mesurés	Efforts mesurés pour au moins une activité dans chacun des secteurs d'ici 2012	Une activité

ORIENTATION 1: CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES À L'ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

Axe d'intervention : L'accessibilité et la qualité des services de garde

Objectif : *Créer ou autoriser de nouvelles places à contribution réduite.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Poursuivre d'ici l'automne 2010, la création des 20 000 nouvelles places à contribution réduite dans les services de garde, portant le total à 220 000.*

Pour créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants, et dans le but d'améliorer l'accessibilité aux services de garde, le Ministère a effectué un suivi rigoureux de la réalisation des projets autorisés dans le cadre de l'ajout de 18 000 nouvelles places à contribution réduite. À la fin de mars 2010, les familles disposaient de 210 019 places à contribution réduite. L'annexe 4 présente la répartition régionale des places existantes recensées dans les services de garde.

Ainsi, en 2009-2010, 4 196 places à contribution réduite ont été créées, soit 66,2% de l'objectif de 6 343 places. L'écart de 2 147 places entre le résultat atteint et l'objectif est dû aux délais engendrés par les travaux nécessaires pour accueillir les enfants dans des espaces répondant à leurs besoins et respectant les normes.

En outre, le Ministère a amorcé le processus de récupération de places auprès de promoteurs dont les projets peinent à se réaliser dans les délais déterminés. Ainsi, ils ont été appelés à déposer au Ministère un plan d'action décrivant les étapes franchies et démontrant la faisabilité de leur projet selon l'échéancier fixé.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Nombre de places créées	18 000 places créées d'ici l'automne 2010	4 657 places créées	4 196 places créées
Nombre de places autorisées	15 000 places autorisées d'ici 2012	—	—

Objectif : *Soutenir l'implantation de guichets régionaux d'accès aux places à contribution réduite couvrant l'ensemble des régions du Québec.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Faciliter l'accès aux places à contribution réduite dans les services de garde éducatifs en implantant des guichets régionaux d'accès couvrant l'ensemble des régions.*

Les guichets régionaux d'accès aux places en services de garde permettent de centraliser les inscriptions des parents à la recherche d'une place, et ce, dans toutes les régions administratives du Québec. Les parents peuvent s'inscrire au guichet de leur région, par Internet ou par téléphone, et, par le fait même, être inscrits auprès de plusieurs services de garde en une seule démarche.

Des efforts de sensibilisation sont faits pour que tous les centres de la petite enfance, toutes les garderies subventionnées et tous les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) s'inscrivent à un tel guichet et qu'ils en fassent la promotion tant auprès des parents qu'auprès de la population.

Le Ministère a confié à des organismes le mandat d'organiser et d'implanter les guichets régionaux. Il offre un cadre de financement pour en assurer la mise en place. Sur trois ans (2008-2011), le Ministère versera à cette fin plus de 2 200 000 \$ à l'ensemble des promoteurs. Pour l'année 2009-2010, les sommes totalisent 791 913 \$.

Au 31 mars 2010, les 13 guichets régionaux en activité permettaient de couvrir l'ensemble des régions administratives du Québec. La liste des guichets est présentée à l'annexe 5.

Indicateur 2008-2012	Cible 2008-2012	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Nombre de régions couvertes	Implantation de guichets couvrant l'ensemble des régions d'ici 2009-2010	5 régions couvertes	17 régions couvertes

Objectif : *Soutenir l'amélioration de la qualité éducative des services de garde.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Soutenir l'amélioration de la qualité éducative des services de garde par l'engagement-qualité et la qualification du personnel.*

Le Ministère vise, par le Plan d'amélioration de la qualité, à ce que chaque service de garde éducatif à l'enfance offre des services qui répondent aux mêmes standards de qualité, et ce, partout au Québec.

En 2009-2010, le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès des services de garde. Ainsi, au 31 mars 2010, 456 services de garde (305 centres de la petite enfance et 151 garderies, qui correspondent au quart de l'ensemble des entreprises de services de garde), ainsi que 29 bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, avaient transmis leur déclaration d'engagement-qualité signée au Ministère.

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance exige que le titulaire d'un permis s'assure que deux membres de son personnel de garde sur trois soient qualifiés (article 131), c'est-à-dire qu'ils possèdent un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance. Les garderies bénéficient d'une période transitoire de cinq ans, soit jusqu'au 31 août 2011, pour se conformer aux exigences réglementaires. De même, à la suite de l'ouverture d'une nouvelle installation ou de l'augmentation de capacité d'une installation existante, le titulaire d'un permis dispose d'une période de cinq ans pour atteindre la proportion de deux personnes qualifiées sur trois (articles 132 et 133). Durant ces périodes transitoires, les titulaires doivent s'assurer qu'un membre de leur personnel de garde sur trois soit qualifié.

Selon les données des rapports financiers 2008-2009, 39,8% des garderies subventionnées (229 sur 575³⁰) comptaient deux membres qualifiés sur trois parmi leur personnel de garde. Le nombre de garderies ayant atteint cette proportion a augmenté de plus de 26% au cours de la dernière année.

30. Nombre de rapports financiers conformes. L'obligation de déposer un rapport financier au Ministère est faite seulement aux garderies subventionnées.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Nombre de services de garde ayant signé volontairement une déclaration d'engagement-qualité	Signature volontaire d'une déclaration d'engagement-qualité par 165 services de garde en 2007-2008 à 800 d'ici 2012	439 services de garde*	456 services de garde
Taux de garderies ayant deux membres qualifiés sur trois parmi leur personnel de garde	Présence de deux membres qualifiés sur trois parmi le personnel de garde de 100 % des garderies	31 % des garderies**	39,8 % des garderies***
Taux de satisfaction des parents à l'égard des services de garde	Évaluation du taux de satisfaction d'ici 2012	—	—
		* Un ajustement a été fait aux données 2008-2009, c'est ainsi que le résultat est passé de 438 à 439.	*** Source : Rapports financiers des garderies subventionnées 2008-2009
		** Source : Rapports financiers des garderies subventionnées 2007-2008.	

Axe d'intervention : La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

Objectif : *Favoriser la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles par la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de conciliation travail-famille relevant du Ministère.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Financer les initiatives des milieux de travail et des communautés qui favorisent la conciliation travail-famille.*

Le Plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale sur l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, rendue publique en décembre 2006, comprend plusieurs actions en matière de conciliation travail-famille (CTF), dont neuf sous la responsabilité du Ministère.

Cette année, la réalisation de l'action 42 *Soutenir la mise en place de services de surveillance pour les jeunes handicapés de 12 à 21 ans du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe* a été complétée, portant ainsi le taux de réalisation des actions en matière de CTF sous la responsabilité du Ministère à 78 % (7 sur 9). L'évaluation de projets pilotes a confirmé l'importance des services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans fréquentant l'école secondaire. En 2009-2010, grâce à une aide financière de 305 767 \$, onze organismes ont offert des activités structurées adaptées aux capacités et aux intérêts de cette population cible, activités qui ont permis aux parents de mieux concilier leur travail et leurs responsabilités familiales. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux contribuent au financement de ces services.

Cette action s'ajoute aux six déjà réalisées :

- action 35 : créer un site Internet sur la CTF ;
- action 36 : offrir un soutien financier aux entreprises et aux associations pour la réalisation de mesures de CTF ;
- action 37 : créer un Prix Reconnaissance en matière de CTF ;

- action 39 : étudier la possibilité d'offrir des biens et services en milieux de travail ;
- action 40 : soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques familiales municipales ;
- action 43 : offrir un soutien financier aux communautés pour la réalisation de mesures de CTF.

Deux projets ont été soutenus grâce au Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille (action 36), pour une somme de 100 000 \$. Le contexte économique et le temps nécessaire pour faire connaître le programme auprès des milieux de travail (le programme a été lancé en mars 2009) font partie des éléments expliquant le nombre modeste de projets soutenus.

La deuxième version du Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille (action 43), lancée en juin 2009, a permis de soutenir 12 nouveaux projets en 2009-2010, pour une somme de 449 268 \$, ce qui porte à 38 le nombre de projets soutenus depuis 2008.

Les travaux d'élaboration de la norme consensuelle relativement à la CTF (action 38) et du programme de certification afférent sont complétés. La norme et le programme devraient être rendus publics en 2010.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Taux de mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Plan d'action 2007-2010 <i>Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait</i> sous la responsabilité du Ministère	100% des mesures en place d'ici 2010	67% des mesures	78% des mesures
Nombre d'entreprises et d'associations soutenues financièrement pour l'implantation de mesures de conciliation travail-famille	212 entreprises et associations d'ici 2010	Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille rendu public	2 entreprises ou associations
Nombre de projets issus de la communauté financés en matière de conciliation travail-famille	40 projets d'ici 2010	26 projets	12 projets pour un total de 38

Axe d'intervention : Le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants

Objectif : *Accroître la présence de politiques familiales dans les municipalités ou les municipalités régionales de comté (MRC).*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Soutenir les municipalités et les municipalités régionales de comté dans l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour de politiques familiales municipales.*

Le ministère de la Famille et des Aînés accompagne les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'élaboration ou la mise à jour de leur politique familiale municipale (PFM) en leur offrant un soutien financier et technique dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales et municipales.

Afin de prendre en considération les besoins exprimés par les aînés, le programme a été amélioré et il est devenu, en novembre 2009, le Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA). Ce programme vise à créer un environnement favorable aux familles, aux jeunes et aux aînés, tout en adaptant les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins respectifs.

En 2009-2010, le Ministère a soutenu financièrement, pour la première fois, 71 municipalités et 2 MRC pour l'élaboration, la mise à jour ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale, pour un total de 543 depuis le début du programme. Parmi celles-ci, 296 ont élaboré leur politique sur une base individuelle et 247 l'ont fait conjointement avec 23 MRC.

Le principal facteur qui a influencé à la hausse la participation des municipalités au programme PFM-MADA est l'ajout de la démarche Municipalité amie des aînés au programme des politiques familiales municipales.

Le programme a permis de toucher un vaste bassin de la population, totalisant tout près de 6,4 millions d'habitants, soit 82 % de la population du Québec.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Nombre de municipalités et de MRC ayant élaboré ou mis à jour leur politique familiale ou élaboré leur plan d'action	475 municipalités et 23 MRC d'ici 2012	472 municipalités* et 21 MRC	543 municipalités et 23 MRC
Taux de la population couverte par une politique familiale municipale	90 % de la population couverte d'ici 2012	80 % de la population * Le résultat concernant le nombre de municipalités a été révisé à la baisse, c'est ainsi qu'il est passé de 473 à 472.	82 % de la population

Objectif : *Soutenir, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le développement global des enfants de 5 ans et moins en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Financer des plans d'action locaux, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, pour appuyer le développement global des enfants de cinq ans et moins en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité.*

À l'occasion du Discours sur le budget 2008-2009, le gouvernement a annoncé, conjointement avec la Fondation Lucie et André Chagnon, la création d'un fonds destiné à soutenir le développement des jeunes enfants de 5 ans et moins en situation de pauvreté et les parents de ces derniers. Ce fonds est doté de 15 000 000 \$ annuellement par le gouvernement et de 25 000 000 \$ annuellement par la Fondation Lucie et André Chagnon, pour un total de 400 000 000 \$ au terme des dix années de ce partenariat.

Déposé à l'Assemblée nationale en mars 2009, le projet de loi n° 7 instituant le fonds a été sanctionné le 30 septembre 2009. Des consultations particulières se sont déroulées en avril 2009, au cours desquelles dix-sept organismes représentant les milieux syndicaux ou communautaires et des services de garde, en plus de quelques organismes publics ou parapublics, ont pu faire valoir leurs préoccupations et émettre certaines propositions.

Créée le 15 octobre 2009, la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants) est un organisme autonome, mandaté pour recevoir, administrer et distribuer les subventions destinées à soutenir des activités, projets et initiatives des communautés locales favorisant le développement global des enfants âgés de 5 ans et moins en situation de pauvreté et, par le fait même, la réussite de l'entrée scolaire et la poursuite de la scolarité de ces enfants. Au moment de la création de la société, 29 projets en cours ou en préparation lui ont été transférés.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Fonds créé	Création du Fonds en 2009	Projet de loi n° 7, créant le fonds, déposé à l'Assemblée nationale	Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants entrée en vigueur le 30 septembre 2009
Société de gestion du Fonds mise en place	Mise en place d'une société de gestion du Fonds en 2009	—	Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants créée le 15 octobre 2009
Plans d'action locaux financés	Financement de plans d'action locaux à partir de 2010	—	29 projets en cours ou en préparation ont été transférés à la Société de gestion au moment de sa création

Objectif : *Soutenir financièrement l'action communautaire Famille pour répondre à la diversité des besoins des familles sur l'ensemble du territoire du Québec.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Soutenir financièrement les organismes communautaires Famille.*

Le Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles a été instauré par le ministère de la Famille et des Aînés, dans la foulée de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et de la politique gouvernementale intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*.

Seuls les organismes communautaires Famille (OCF) reconnus par le Ministère sont admissibles au soutien financier en appui à la mission globale.

Ces OCF constituent des ressources très importantes qui ont montré leur capacité à répondre avec souplesse à certains besoins particuliers des parents. C'est dans cet esprit que, pour l'année 2009-2010, le Ministère a versé 16 359 813 \$ à 267 OCF, dont 7 associations et regroupements nationaux.

Indicateur 2008-2012	Cible 2008-2012	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Nombre d'organismes communautaires Famille financés	Soutien financier accordé à 267 organismes communautaires Famille annuellement	267 organismes communautaires Famille financés	267 organismes communautaires Famille financés

Axe d'intervention : Une information sur l'aide destinée aux familles

Objectif : *Améliorer la diffusion et l'échange de l'information sur l'aide destinée aux familles.*

Les rencontres du Réseau gouvernemental des répondants en matière de politique familiale ont été relancées en 2009-2010. Composé de représentantes et représentants de dix-huit ministères ou organismes gouvernementaux, il a pour objectif de discuter des questions touchant la famille et les enfants. Il permet d'assurer la concertation et l'échange d'information, de favoriser la mise en commun de l'expertise et la valorisation des bonnes pratiques ainsi que de mener à bien certains projets. Au cours de l'année, les travaux ont principalement porté sur l'élaboration du *Bilan 2006-2009 des réalisations gouvernementales en faveur des familles et des enfants*, lequel devrait être rendu public en 2010.

Au cours de l'exercice 2009-2010, sept plaintes se rapportant à la qualité de l'information sur le site Web ont été reçues et traitées par le Ministère.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Mécanisme d'information et d'échange avec les partenaires créé	Mécanisme créé en 2009-2010	—	Réseau gouvernemental des répondants en matière de politique familiale relancé
Taux de satisfaction relativement au site Internet	Évaluation du taux de satisfaction à l'égard du site Internet Famille d'ici 2012	Analyse des plaintes relatives au site Internet et suivi effectués	—

ORIENTATION 2 : FAVORISER LE VIEILLISSEMENT ACTIF ET LA PLEINE CONTRIBUTION DES PERSONNES ÂÎNÉES AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Axe d'intervention : L'adaptation des politiques publiques dans le contexte du vieillissement de la population

Objectif : *Coordonner les travaux du comité permanent de sous-ministres visant à favoriser l'adaptation continue des politiques et des programmes gouvernementaux aux réalités d'une société vieillissante.*

Le comité interministériel permanent de sous-ministres sur l'adaptation des politiques et des programmes au vieillissement de la population est composé de quatorze sous-ministres. Son mandat consiste à dresser l'inventaire des politiques et des programmes publics destinés aux aînés, à les évaluer puis à comparer les bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs afin de formuler des recommandations et à faire le suivi des engagements gouvernementaux découlant de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés.

Le rapport transmis au Conseil des ministres en 2009 rend compte de l'avancement des travaux effectués en 2008-2009 sur les enjeux que sont l'adaptation des milieux de travail, la lutte contre la maltraitance ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Indicateur 2008-2012	Cible 2008-2012	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Rapport sur l'adaptation des politiques et des programmes publics déposé au Conseil des ministres	Un rapport par année	En cours de réalisation	Premier mémoire faisant état des travaux présenté au Conseil des ministres

Objectif : *Élaborer un plan d'action et mettre en œuvre des mesures, en concertation avec les partenaires concernés, pour lutter contre la maltraitance chez les personnes aînées.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Mettre en œuvre, en concertation avec les partenaires concernés, un plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance chez les personnes aînées.*

La lutte contre la maltraitance fut l'une des lignes de force de la consultation publique menée à l'automne 2007. Le gouvernement a confié à la ministre responsable des Aînés le mandat d'élaborer et de rendre public un plan d'action qui ciblera autant la personne aînée autonome et en santé que celle qui est vulnérable ou en perte d'autonomie. Le dépôt du plan d'action gouvernemental a été reporté compte tenu de l'envergure des travaux. Toutefois, il est en voie d'être complété.

Par ailleurs, trois mesures pour contrer la maltraitance auprès des aînés ont été lancées, soit :

- la formation d'une équipe d'intervention spécialisée de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en matière de lutte contre l'exploitation des aînés ;
- la production, en collaboration avec l'Autorité des marchés financiers, d'un dépliant prodiguant des conseils aux aînés pour se protéger de la fraude financière ;

- la production d'un dépliant à l'intention des personnes âgées dans le cadre de la campagne contre les agressions sexuelles coordonnée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Plan d'action gouvernemental déposé	Plan d'action gouvernemental déposé en 2009	Canevas du plan d'action déposé à la ministre responsable des Aînés	Poursuite des travaux relatifs à l'élaboration du plan d'action
Mesures mises en œuvre	Mesures mises en œuvre à partir de 2009	–	Lancement de 3 mesures

Axe d'intervention : Le développement de partenariats

Objectif : *Soutenir des initiatives locales, régionales et nationales destinées aux personnes âgées.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 :

- *Soutenir des initiatives locales, régionales et nationales destinées aux personnes âgées.*
- *Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux découlant de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés.*

Depuis maintenant neuf ans, le Ministère gère le programme *Du cœur à l'action pour les aînés du Québec*, appelé anciennement *Engagés dans l'action pour les aînés du Québec*, qui vise à offrir un soutien financier aux organismes venant en aide aux personnes âgées ou à leurs proches. Le budget consacré au programme atteint 1 600 000 \$. Cette somme a permis de financer 81 projets soumis par des organismes issus du milieu communautaire en 2009-2010, pour une somme totale de 1 547 200 \$ – soit 96,7 % de la somme prévue.

Le Ministère assure également le financement des 17 tables régionales de concertation des aînés pour une somme totale versée de 680 000 \$, ce qui représente 100 % de la somme prévue. Les tables offrent aux aînés un lieu régional d'échange qui leur permet de cerner les principaux enjeux les concernant et d'unir leurs voix pour mieux faire connaître leurs besoins. Elles constituent une organisation reconnue par le gouvernement et par les décideurs régionaux.

Le programme *Soutien aux initiatives visant le respect des aînés* permet de financer tant des travaux de recherche que des projets pluriannuels permettant d'expérimenter des approches et des façons de faire novatrices ou de proposer des moyens d'action pour le mieux-être des aînés. Un autre volet du programme permet d'appuyer des initiatives locales, régionales ou nationales issues principalement des organismes communautaires et liées aux milieux ou aux conditions de vie des aînés et de leur entourage. Au total, 99,3 % de la somme prévue (5 142 900 \$) a été allouée aux CRE pour soutenir différents projets.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Sommes investies	100% des sommes allouées annuellement	Programme <i>Du cœur à l'action pour les aînés du Québec</i> : 98,9% Tables régionales de concertation des aînés: 100% Programme <i>Soutien aux initiatives visant le respect des aînés</i> : 98,4%	Programme <i>Du cœur à l'action pour les aînés du Québec</i> : 96,7% Tables régionales de concertation des aînés: 100% Programme <i>Soutien aux initiatives visant le respect des aînés</i> : 99,3%
Résultats obtenus au terme des ententes	Évaluation des résultats d'ici 2012	—	—

Objectif : *Soutenir l'ensemble des conférences régionales des élus (CRE) pour permettre l'adaptation des services et des infrastructures régionales offerts aux personnes âgées.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Soutenir l'adaptation des services et des infrastructures régionales offerts aux aînés en partenariat avec les conférences régionales des élus.*

Le ministère de la Famille et des Aînés est responsable du volet de la Stratégie d'action en faveur des aînés relatif à la conclusion d'ententes avec les conférences régionales des élus (CRE) portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales aux besoins des aînés. Une somme annuelle de 2 499 000 \$, prévue pour une période de cinq ans, est consentie à cette mesure. Les thèmes retenus par les CRE dans leur plan d'action portent notamment sur les proches aidants, le logement, l'accès à l'information, la prévention des abus, le bénévolat, le transport, la situation financière et les saines habitudes de vie.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Taux de CRE soutenues	100% des CRE soutenues en 2008	100 % des CRE	Réalisé en 2008-2009
Résultats obtenus au terme des ententes	Évaluation des résultats d'ici 2012	—	—

Objectif : *Élaborer des ententes particulières avec des organismes nationaux et d'autres partenaires visant la promotion du droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté, et en faire le suivi.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Accorder un soutien financier à des organismes nationaux ou d'autres partenaires visant la promotion du droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté.*

Le renforcement de la place des aînés dans la société est un autre volet de la Stratégie d'action en faveur des aînés. Ainsi, le Ministère finance plusieurs regroupements d'organismes réunissant des aînés ou travaillant auprès de ces personnes pour la réalisation de projets qui visent la promotion du droit de celles-ci à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté. Ces projets peuvent s'échelonner sur quelques années. Instaurée pour cinq ans en 2007-2008, avec un budget de 1 000 000 \$ par année, cette mesure a permis, entre autres, de rehausser le financement des tables régionales de concertation des aînés. En outre, des projets d'envergure avec des organismes nationaux ont été soutenus par l'intermédiaire de ce volet de la stratégie.

En 2009-2010, 99,6% de la somme prévue pour ce volet de la Stratégie d'action en faveur des aînés ont été investis.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Sommes investies	100% des sommes investies en 2008	97,4% des sommes investies	99,6 % des sommes investies
Résultats obtenus au terme des ententes	Évaluation des résultats d'ici 2012	—	—

Objectif : Renforcer les services de répit et d'accompagnement aux proches aidants des aînés, en partenariat avec le holding de la famille de Lucie et André Chagnon.

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : En partenariat avec le holding de la famille de Lucie et André Chagnon, renforcer les services de répit et d'accompagnement aux proches aidants des aînés.

À l'occasion du Discours sur le budget 2008-2009, le gouvernement annonçait la conclusion d'un accord de principe visant à créer un partenariat avec Sojecci II Itée, holding de la famille de Lucie et André Chagnon, en vertu duquel seront financés des activités, des projets et des initiatives favorisant le soutien aux proches aidants. Le Fonds à cet effet servira à créer des conditions ou des environnements qui permettront notamment de multiplier les services de répit et d'accompagnement offerts aux proches aidants, d'accroître la formation de ces personnes et de développer les services d'urgence ou d'autres services axés sur l'amélioration de la qualité de vie des aidants.

L'entente prévoit que 200 000 000 \$ seront consacrés à cet objectif pendant les dix prochaines années, à hauteur de 150 000 000 \$ par le gouvernement du Québec et de 50 000 000 \$ par Sojecci II Itée. Le protocole définissant le fonctionnement de la Société de gestion du Fonds a été signé en novembre 2009. Cette société a été mise en place le 30 octobre 2009. Le conseil d'administration a tenu ses premières rencontres.

Jusqu'à maintenant, aucun projet n'a été financé.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Fonds créé	Création du Fonds en 2009	Projet de loi n° 6 créant le fonds déposé à l'Assemblée nationale	Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants entrée en vigueur le 8 octobre 2009
Société de gestion du Fonds mise en place	Mise en place d'une société de gestion du Fonds en 2010	—	Société de gestion du Fonds créée le 30 octobre 2009
Projets financés	Financement de projets à partir de 2010	—	—

Axe d'intervention : La promotion du vieillissement actif de la population

Objectif : *Soutenir l'implantation de l'approche « Municipalité amie des aînés ».*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Réaliser des projets pilotes dans le cadre de l'approche Municipalité amie des aînés.*

En conformité avec la Stratégie d'action en faveur des aînés, le Ministère a adopté un cadre de référence relatif à la promotion d'un mode de vie physiquement actif et de saines habitudes de vie. Celui-ci prévoyait le financement de sept projets pilotes dans le cadre d'une vaste expérimentation inspirée du *Guide mondial des villes amies des aînés* publié en 2007 par l'Organisation mondiale de la Santé. Les projets pilotes soutenus depuis 2008 sont : Québec (arrondissement de Charlesbourg), Sherbrooke, Rimouski, Rivière-du-Loup, Granby, Drummondville et la MRC de Témiscamingue. Le Centre de recherche sur le vieillissement du Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke soutient ces milieux dans l'implantation des projets pilotes et veille à la formation des intervenants. De plus, il évaluera les retombées de ces projets et l'atteinte des objectifs.

Indicateur 2008-2012	Cible 2008-2012	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Nombre de projets pilotes soutenus et accompagnés	Sept projets pilotes réalisés d'ici 2012	7 projets pilotes soutenus et accompagnés	Réalisé en 2008-2009

Objectif : *Sensibiliser la population aux réalités des personnes âgées dans la société.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Mener une campagne de sensibilisation aux réalités des aînés dans la société.*

Dans la foulée de la campagne de sensibilisation visant à promouvoir une image positive du vieillissement et à combattre l'âgisme, diffusée au printemps 2008, le Ministère a lancé, le 1^{er} octobre 2009, la deuxième campagne destinée à promouvoir le vieillissement actif et l'apport des aînés au développement social et économique du Québec. Cette campagne venait également rappeler l'importance de la solidarité inter-générationnelle, laquelle permet de bâtir une société pour tous les âges. Parmi les moyens de communication utilisés, citons, entre autres, des publicités pour la télévision, le Web et les quotidiens ainsi qu'un microsite Internet.

Un sondage en ligne a été mené en décembre 2009 afin de mesurer la notoriété de cette deuxième campagne médiatique. Les deux questions qui suivent ont été posées à 1 168 personnes de 35 ans et plus.

QUESTION 1

Avez-vous vu une publicité télévisée montrant des personnes âgées et dont le thème était *Être actif, ça n'a pas d'âge!*

Groupes d'âge	Résultats
35-44 ans	63,10%
45-54 ans	63,17%
55-64 ans	66,11%
65 ans et plus	64,42%

QUESTION 2

Laquelle des expressions suivantes se rapproche le plus de votre compréhension du message véhiculé au cours de cette campagne?

Messages	Résultats
On peut être actif à tout âge, y compris lorsqu'on est un aîné.	38,8%
Rester actif contribue à se maintenir en santé.	34,0%
Les aînés continuent de contribuer à la société.	15,2%
À l'avenir on va travailler de plus en plus vieux	3,1%
Autres	8,9%

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Nombre de campagnes menées	Au minimum, deux campagnes menées d'ici 2012	Une campagne menée	Deuxième campagne menée
Taux de notoriété des campagnes	Non ciblé	Un sondage effectué	Un sondage effectué

Objectif: Contribuer à l'adaptation de l'environnement de travail à la réalité de la main-d'œuvre vieillissante.

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010: Établir des ententes avec des comités sectoriels de main-d'œuvre.

En décembre 2008, le Ministère créait le groupe de travail interministériel sur l'adaptation des milieux de travail au vieillissement de la population. Le mandat de ce groupe est notamment de définir les principaux axes de l'intervention gouvernementale en vue de l'adaptation de ces milieux et de faire des propositions concernant l'emploi ou le retour en emploi des travailleurs âgés.

Dans la foulée des travaux du groupe de travail, le Ministère a pris contact avec la Commission des partenaires du marché du travail et les comités sectoriels de main-d'œuvre du tourisme, du commerce de l'alimentation ainsi que de l'économie sociale et de l'action communautaire. L'objectif est de mettre en œuvre des projets qui permettraient de mieux faire connaître ce qui se fait déjà dans ces secteurs d'activité en matière d'embauche des travailleurs âgés et de venir en aide à ces entreprises pour accroître l'embauche des travailleurs de plus de 50 ans. À cet égard, une entente a été signée avec le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme.

Indicateur 2008-2012	Cible 2008-2012	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Nombre d'ententes établies	Réalisation d'ententes de partenariat avec certains comités sectoriels de main-d'œuvre d'ici 2011	Contact pris avec trois comités sectoriels de main-d'œuvre	Entente signée avec le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme

ORIENTATION 3 : MODERNISER ET OPTIMISER LA PRESTATION DE SERVICES DU MINISTÈRE ET DÉVELOPPER SON ORGANISATION

Axe d'intervention : La planification de la main-d'œuvre

Objectif : *Élaborer des stratégies de gestion adaptées aux défis ministériels.*

La Direction générale de l'administration poursuit l'élaboration de sa stratégie de gestion adaptée aux défis ministériels en matière de planification de main-d'œuvre. À cet égard, de nouveaux profils de compétences ont été établis pour les gestionnaires de la Direction générale des politiques. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'implantation de la solution SAGIR-SGR2 (Système de gestion des ressources humaines) se poursuivent. La première livraison a été faite avec succès en décembre 2009.

Indicateur 2008-2012	Cible 2008-2012	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Nombre de stratégies élaborées	Au moins une stratégie élaborée d'ici 2010	En cours de réalisation	En cours de réalisation

Axe d'intervention : La modernisation des processus d'affaires et des systèmes informatiques

Objectif : *Réviser les processus soutenant l'offre de service du Ministère.*

Le Ministère a poursuivi les travaux entrepris visant la documentation, l'analyse, la révision et l'optimisation de ses processus d'affaires. Sur les 204 processus ministériels relevés, 191 ont été documentés, soit 94 %.

Les 60 processus en lien direct avec l'offre de service du Ministère ont fait l'objet d'une analyse et 6 d'entre eux ont été révisés et normalisés. Ceux-ci portent sur les actions menées dans le cadre du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles et du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés.

Indicateur 2008-2012	Cible 2008-2012	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Taux de processus révisés et normalisés	Au moins 50 % des processus révisés d'ici 2012	En cours de réalisation	En cours de réalisation

Objectif : *Informatiser les processus soutenant l'offre de service du Ministère.*

Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 : *Mettre en place un projet structurant en technologies de l'information comprenant trois volets, soit la gestion du financement des services de garde, le site Web ministériel et l'environnement informationnel ministériel. Ce projet a été entrepris en 2007-2008 et il se terminera en 2009-2010.*

La modification de trois systèmes informatiques issus du Plan ministériel d'informatisation (PMI) permet au Ministère de moderniser ses actifs informationnels pour une meilleure prestation électronique de ses services.

- Le premier système a trait au site Web ministériel (SWM) destiné à la population (Internet), aux partenaires du Ministère (extranet) et à ses employés (intranet). Ce système constitue le point central d'accès aux renseignements, aux services en ligne et aux applications du Ministère.
- Le deuxième système informatique se rapporte à l'environnement informationnel ministériel (EIM). Il consiste à mettre en place un système d'information à portée organisationnelle, utile à la prise de décision, à partir des données des systèmes de mission.
- Le troisième et dernier système informatique sert à la gestion du financement des services de garde (GDF), dont l'objet est le calcul, l'attribution et la gestion des subventions concernant ces services.

Les travaux concernant les composantes EIM et GDF doivent se poursuivre. Les travaux pour le SWM sont terminés. Les travaux d'EIM ont un pourcentage d'avancement de 50 % pour l'ensemble des trois biens livrables. Les travaux pour le GDF sont à 66 % d'avancement. Globalement, la réalisation des travaux est de 72 % pour l'ensemble du PMI.

<i>Indicateur 2008-2012</i>	<i>Cible 2008-2012</i>	<i>Résultat 2008-2009</i>	<i>Résultat 2009-2010</i>
État d'avancement de la mise en œuvre des systèmes informatiques	Trois systèmes informatiques mis en œuvre (GDF, SWM, EIM) d'ici 2012	Près de 15 % des modifications à apporter aux systèmes informatiques effectuées	72 % des travaux de mise en œuvre effectués

Axe d'intervention : La concrétisation de la préoccupation éthique

Objectif : *Déterminer les questions éthiques majeures liées aux partenariats gouvernementaux et non gouvernementaux et mettre en œuvre les actions appropriées.*

Que ce soit pour la conception ou la mise en œuvre de ses orientations et de ses politiques, le Ministère doit veiller à l'établissement de relations de partenariat efficaces. C'est pourquoi le Ministère s'est donné pour double objectif de déterminer les questions éthiques majeures liées à ses partenariats gouvernementaux et non gouvernementaux, et de mettre en œuvre les actions appropriées.

L'inventaire des questions éthiques liées principalement aux relations de partenariat susceptibles de s'établir a d'abord été effectué. Le Ministère a tenu, à l'été 2009, deux rencontres avec les personnes représentantes des secteurs en vue de documenter les dilemmes éthiques prioritaires liés aux partenariats. La sensibilisation aux dilemmes éthiques et les travaux de documentation se sont poursuivis à l'automne 2009, au cours des sessions de formation sur le partenariat élaborées et données par le Ministère à des agents multiplicateurs.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Questions éthiques majeures déterminées	Questions éthiques majeures déterminées en 2008	Questions éthiques majeures déterminées	Réalisé en 2008-2009
Actions mises en œuvre	Actions mises en œuvre d'ici 2012	–	Tenue de rencontres en vue de documenter les dilemmes éthiques prioritaires liés au partenariat

Axe d'intervention : L'efficacité de la gestion ministérielle

Objectif : *Cibler l'ensemble des risques ministériels modérés et majeurs, concevoir et appliquer des contrôles à leur égard.*

Au cours de l'hiver 2009, les plans d'action qui définissent les mesures à mettre en place pour suivre l'évolution des risques ministériels les plus importants ont été élaborés. Parallèlement à cette opération, la détermination et la cotation des risques des unités administratives ont été effectuées. Ces dernières poursuivent la réalisation des plans d'action en vue de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques.

Indicateurs 2008-2012	Cibles 2008-2012	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Risques ministériels modérés et élevés ciblés	Risques ministériels modérés et élevés ciblés en 2008	Risques ministériels modérés et élevés ciblés	Réalisé en 2008-2009
Taux de mise en place des mesures de contrôle des risques ciblés	75 % des mesures de contrôle mises en place d'ici 2012	–	–

Objectif : *Avoir mesuré l'effort exigé par l'accomplissement des principales activités ministérielles.*

Au cours du présent exercice, une étude de comparaison a été entreprise au regard des coûts directs et indirects des services semblables offerts par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Les données ainsi recueillies permettront d'établir les processus qui pourraient être revus pour en optimiser les coûts d'opération.

Indicateur 2008-2012	Cible 2008-2012	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Nombre d'activités pour lesquelles les efforts ont été mesurés	Efforts mesurés pour au moins une activité dans chacun des secteurs d'ici 2012	Projet pilote mené dans une unité ministérielle pour établir les paramètres à mesurer	Une activité





CHAPITRE 4

Les résultats au regard des engagements pris dans
la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

La présente section fait état des résultats à l'égard des engagements inscrits dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du ministère de la Famille et des Aînés.

Ces engagements portent sur :

- le partenariat ;
- l'accessibilité des services ;
- la qualité des services ;
- le traitement des plaintes concernant les activités ministérielles et les services de garde.

DES SERVICES EN PARTENARIAT

Engagement : *Nous nous associons à des partenaires de divers milieux afin de réaliser notre mission.*

Le Ministère participe annuellement aux travaux d'une quarantaine de comités externes ou interministériels permanents. Sa présence au sein de ces comités lui permet de contribuer à la définition d'orientations communes avec les ministères et les organismes sectoriels qui mènent des actions auprès des enfants et de leurs parents, des familles ou des personnes aînées.

En outre, il maintient divers liens de partenariat actif : avec le milieu communautaire – principalement les organismes communautaires Famille et les organismes communautaires Aînés ; avec le milieu de la recherche – notamment l'Institut national de la recherche scientifique, le Conseil de développement de la recherche sur les familles du Québec et l'équipe de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec ; avec le milieu des services de garde éducatifs à l'enfance – soit les centres de la petite enfance, les garderies, les responsables d'un service de garde en milieu familial, les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial ainsi que les associations et les regroupements de services de garde.

Dans le cadre de ses travaux portant sur la conciliation travail-famille, le Ministère a par ailleurs eu des discussions ponctuelles avec des associations, tant patronales que syndicales, et avec des ministères à vocation économique.

Enfin, il conclut des ententes avec les municipalités, les municipalités régionales de comté et les conférences régionales des élus afin de les soutenir dans leurs initiatives au regard des familles et des aînés, en plus de travailler en collaboration avec les organismes et les associations représentant le milieu municipal.

DES SERVICES ACCESSIBLES

Engagement : *Nous mettons à votre disposition des modes de prestation de services variés ainsi que différents documents d'information. Nous vous offrons également de l'information au cours des événements auxquels nous participons.*

La population et les partenaires du Ministère peuvent prendre contact avec celui-ci par téléphone, télécopieur, courrier, courriel ou en personne. De plus, le Ministère produit régulièrement des études, des rapports ainsi que des documents d'information portant sur les enfants et leurs parents, les familles ou les aînés.

Activités publiques

Au cours de la dernière année, le Ministère a participé à 8 salons, au cours desquels ses représentants ont donné de l'information à la population. Il a en outre soutenu la présence des ministres à plus de 125 événements et activités publiques.

Publications

Durant l'année budgétaire 2009-2010, 29 documents ont été publiés par le Ministère.

Documents publiés par le Ministère en 2009-2010

Volet Famille	6
Volet Famille, pandémie de grippe A(H1N1)	8
Volet Aînés	13
Rapport annuel de gestion	1
Plan stratégique 2008-2012	1
Total	29

Engagement : *Nous offrons aussi sur notre site Internet des brochures, des dépliants, des formulaires et des rapports pour vous accompagner dans vos recherches d'information et vos démarches.*

Au cours de la dernière année, le Ministère a mis en ligne un site extranet qui diffuse de l'information exclusive à ses partenaires. Les services de garde peuvent transiger avec le Ministère par l'entremise d'un environnement sécurisé (clicSÉCUR).

Les fonctionnalités du site Web du Ministère ont été améliorées et les utilisateurs ont accès à des nouveaux contenus, par exemple :

- l'ajout d'une section intitulée *Accès à l'information* dans le cadre de l'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels ;
- les résultats des inspections en santé et sécurité effectuées depuis le 15 novembre 2009 dans les centres de la petite enfance et les garderies du Québec, par l'entremise du localisateur de services de garde ;
- un moteur de recherche permettant d'accéder à tous les documents offerts sur le site Web du Ministère ;
- un moteur de recherche permettant de consulter la liste des organismes communautaires Famille et de trouver leurs coordonnées.

Engagement : *Nous adaptons nos services aux besoins des personnes ayant un handicap.*

En 2009-2010, le Ministère a adopté son quatrième plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, une responsabilité qui lui incombe dans le cadre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. On y trouve 25 actions, dont 19 sont des actions reconduites, touchant la famille, les services de garde, les aînés, la recherche et l'évaluation, les ressources humaines, les ressources matérielles, les communications et le traitement des plaintes.

Le Ministère a poursuivi sa collaboration aux travaux du comité interministériel portant sur les services de surveillance pour des élèves handicapés de 12 à 21 ans.

Toutes les actions inscrites dans le plan d'action au regard de l'intégration des enfants handicapés fréquentant un service de garde ont été reconduites en 2009-2010, dont la mesure exceptionnelle établie en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Dotée d'une somme annuelle de 720 000 \$, cette mesure a profité à 164 enfants handicapés répartis dans 134 services de garde en 2009-2010. Par ailleurs, la concertation régionale des partenaires a permis de faciliter l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde.

DES SERVICES DE QUALITÉ

Engagement : *Dans toutes nos communications, nous faisons preuve de politesse et de courtoisie.*

Au cours de l'année 2009-2010, deux plaintes ont été déposées à l'endroit de membres du personnel du Ministère relativement à un manque de politesse ou de courtoisie. Un suivi a été fait auprès des plaignants ainsi qu'auprès des employés visés.

Indicateur	Résultat 2007-2008	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Nombre de plaintes enregistrées relativement à la politesse et à la courtoisie	9	3	2

Engagement : *Nous fournissons de l'information claire.*

Au cours de l'année 2009-2010, huit plaintes ont été enregistrées au sujet de la clarté de l'information. Elles concernent le manque d'information dans la correspondance (quatre plaintes), dans les documents (une plainte) ou sur le site Internet (trois plaintes) du Ministère.

En ce qui a trait au manque de clarté dans la correspondance, les motifs évoqués sont le manque d'explication ou l'inexactitude des éléments rapportés. En ce qui a trait à la plainte relative à un document, le plaignant relève le manque de vulgarisation.

Dans les cas de plaintes portant sur le manque de clarté de l'information sur le site Internet, les demandes de correction appropriées ont été transmises aux responsables du site Internet.

Indicateur	Résultat 2007-2008	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Nombre de plaintes enregistrées relativement à la clarté de l'information	0	0	8

Engagement : *Nous accordons à vos commentaires et suggestions toute l'attention nécessaire.*

Dans le cadre des événements auxquels il participe, le Ministère reçoit plusieurs commentaires et suggestions. À l'instar de ceux qui sont adressés à son Bureau des plaintes et de ceux qui parviennent directement à la ministre de la Famille ou à la ministre responsable des Aînés – lesquels font tous l'objet d'un traitement par le Ministère – ou, encore, de ceux qui lui sont transmis par le Bureau des renseignements et plaintes, ces commentaires et suggestions sont acheminés aux directions concernées. Ces dernières en tiennent compte au moment d'élaborer ou de réviser politiques, programmes, mesures et processus.

Engagement : *Nous assurons la confidentialité des renseignements personnels en notre possession et les utilisons dans le respect de la législation.*

Aucune plainte n'a été enregistrée concernant le non-respect de la confidentialité des renseignements personnels.

Depuis le 29 novembre 2009, le Ministère diffuse sur son site Web un large éventail de documents dont l'inventaire des fichiers des renseignements personnels et le registre des communications de renseignements personnels en conformité avec les exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Indicateur	Résultat 2007-2008	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Nombre de plaintes enregistrées relativement à la confidentialité des renseignements personnels	0	0	0

Engagement : *Nous prenons les moyens pour connaître les besoins des citoyennes et des citoyens et le degré de satisfaction de la population par rapport aux services que nous offrons.*

Le Ministère poursuit ses travaux avec l'Institut de la statistique du Québec afin de préparer une nouvelle édition de l'Enquête sur les besoins et les préférences des parents en matière de services de garde.

LE TRAITEMENT DES PLAINTES

En 2009-2010, le Ministère a retenu pour traitement 2 296 plaintes, ce qui représente une augmentation de 7,7 % par rapport à l'année 2008-2009 :

- 384 plaintes concernent les services rendus par le Ministère ;
- 445 portent sur les milieux accueillant des enfants sans que la personne responsable ne possède un permis ou une reconnaissance ;
- 1 467 touchent les services de garde éducatifs.

Les principaux objets des plaintes à l'endroit des services de garde régis traitées en 2009-2010 concernent l'alimentation, les éducateurs, les gestionnaires, les frais excédentaires (plus de 7 \$) ainsi que le rapport entre le nombre d'enfants et le nombre de membres du personnel de garde.

	2008-2009	2009-2010	Variation (nombre)	Variation (%)
Nombre total des plaintes	2 132	2 296	164	7,7%
Nombre de plaintes : contribution réduite*	149	143	- 6	- 4,0%
Nombre de plaintes : autres motifs	1 983	2 153	170	8,6%

* Les plaintes pour contribution excédentaire représentent, entres autres, les objets suivants : des frais de garde de plus de 7 \$, aucun choix offert au contrat de service, un repas non compris, des frais exigés pour articles divers, un refus d'accès ou une expulsion à la suite du refus de payer plus que la contribution de 7 \$.

Engagement : *Nous communiquons avec vous dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre plainte, afin d'en accuser réception et d'en amorcer le processus d'examen.*

Durant l'année 2009-2010, 99,0% des plaintes non anonymes retenues pour traitement ont fait l'objet d'une communication, verbale ou écrite, dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception.

Indicateur	Résultat 2007-2008	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Taux des plaintes ayant fait l'objet d'un accusé de réception ou d'une communication dans les cinq jours ouvrables	97,8%	97,9%	99,0%

Engagement : *Nous en assurons le traitement confidentiel [des plaintes].*

Le respect de la confidentialité est une préoccupation constante pour les personnes affectées au traitement des plaintes. Le plaignant est assuré de la confidentialité de la démarche entourant l'examen de sa plainte dès la réception de celle-ci. En plus d'être un engagement de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le respect de la confidentialité est inscrit dans la procédure de traitement des plaintes adoptée par le Ministère.

Au cours de l'année 2009-2010, une plainte se rapportant au non-respect de la confidentialité a été enregistrée. Elle concernait une erreur relative à l'envoi de l'accusé de réception par le Bureau des plaintes. Le Ministère a apporté des correctifs à cet outil de traitement des plaintes et des consignes ont été données aux personnes appelées à intervenir dans le processus.

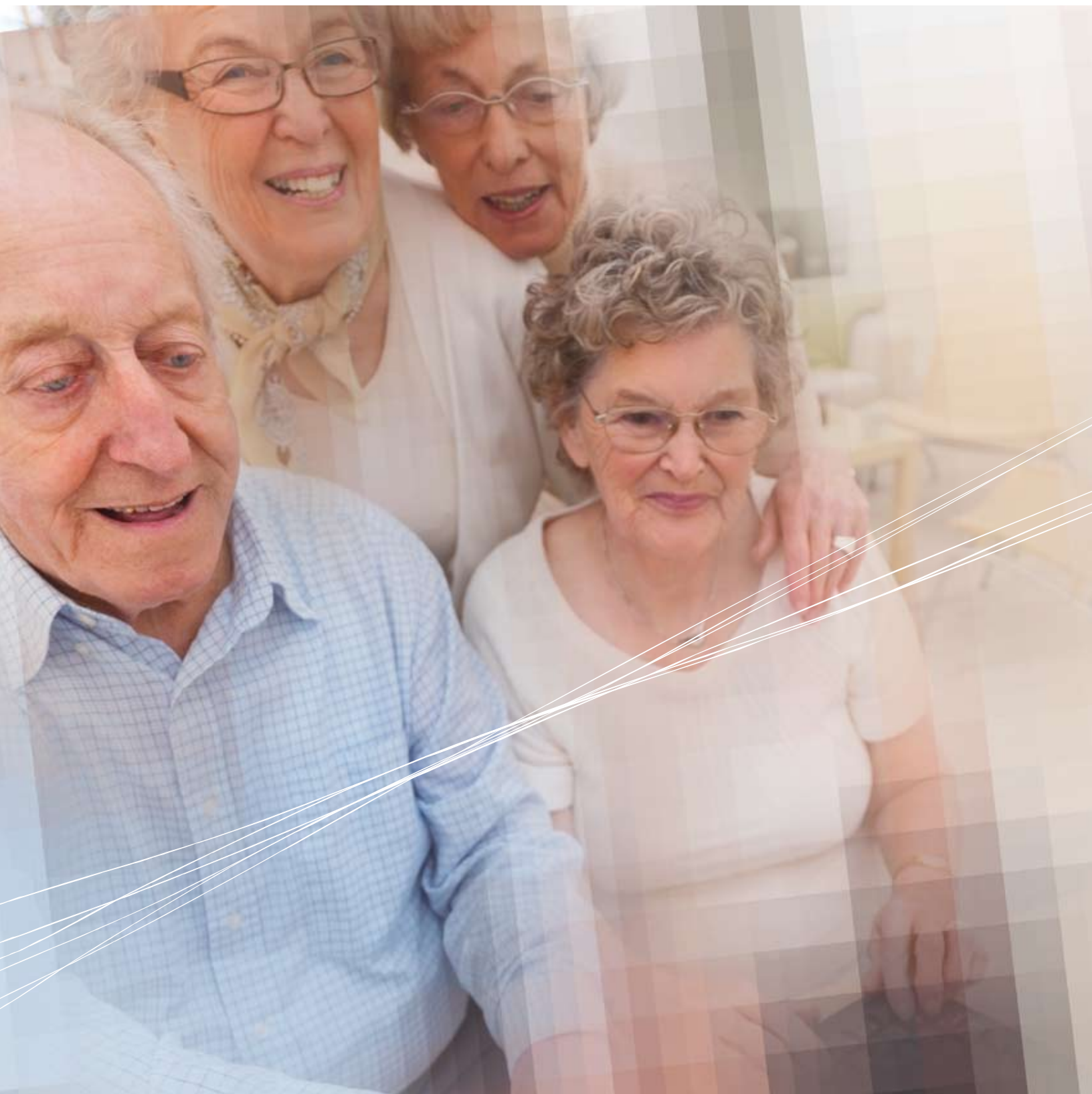
Indicateurs	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Taux des plaintes traitées en toute confidentialité	99,9%	99,9%	99,9%
Nombre de plaintes relatives au bris de la confidentialité	1	1	1

Engagement : *Nous vous informons du traitement qui a été fait de la plainte que vous avez formulée.*

Sur réception d'un avis de l'inspecteur l'informant de l'examen de la plainte déposée, le Bureau des plaintes transmet au plaignant un avis des résultats.

En 2009-2010, le taux des plaintes dont le résultat de l'examen a été communiqué au plaignant est de 91,9%. Le fait que des plaintes soient toujours en traitement au 31 mars 2010 permet d'expliquer pourquoi certains avis des résultats n'ont pas encore été acheminés aux plaignants. En effet, l'envoi de ces avis aux plaignants par le Bureau des plaintes suit la réception d'une information émanant de la direction régionale lui indiquant que la plainte a été traitée.

<i>Indicateur</i>	<i>Résultat 2007-2008</i>	<i>Résultat 2008-2009</i>	<i>Résultat 2009-2010</i>
Taux des plaintes dont le résultat de l'examen a été communiqué au plaignant	93,4 %	97,8 %	91,9 %





CHAPITRE 5

L'utilisation des ressources

LES RESSOURCES HUMAINES

La gestion de l'organisation

Au 31 mars 2010, l'effectif en place s'établissait à 391 personnes, dont 323 à statut permanent, comparativement à 404 personnes, dont 342 à statut permanent, au 31 mars 2009. Le tableau 1 fait état de la répartition du personnel par catégorie d'emploi pour 2009-2010 et 2008-2009.

TABLEAU 1

Effectifs en place au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010

<i>Catégories d'emploi</i>	<i>31 mars 2009</i>	<i>31 mars 2010</i>
Cadres	23	28
Professionnelles et professionnels	215	207
Fonctionnaires	166	156
Total	404	391

L'écart entre les effectifs de 2009 et de 2010 s'explique notamment par l'imposition d'un gel du recrutement, en vigueur depuis le 27 octobre 2009, et par le non-remplacement partiel du personnel qui prend sa retraite.

La mobilisation des personnes

L'information

La transmission de l'information au personnel demeure une préoccupation constante pour le Ministère. Il est important que ses employés connaissent les orientations stratégiques et l'évolution des grands dossiers, par divers communiqués et bulletins électroniques.

Les relations entre employeur et employés

Les travaux des trois comités composés de représentants de l'employeur et du personnel se sont poursuivis au cours de l'exercice 2009-2010. Il s'agit des comités suivants :

- le Comité ministériel sur l'organisation du travail ;
- le Comité ministériel de relations professionnelles ;
- le Comité mixte de relations professionnelles – unité fonctionnaires.

Le premier comité a été institué en vertu de l'Entente-cadre sur l'organisation du travail ; la sous-ministre y siège d'office. Les deux autres s'intéressent aux conditions de travail.

Le Ministère a comme pratique de communiquer aux représentants syndicaux ses grands projets et les changements qui en découlent.

Le développement des personnes

Dans un contexte de planification de la main-d'œuvre, les travaux visant à définir les profils de compétences pour les principales classes d'emploi du Ministère se poursuivront jusqu'en 2012. Ces profils ainsi que les guides d'appréciation constituent une référence de base pour planifier le développement des compétences et permettre l'implantation de la gestion de la contribution du personnel en vue d'accomplir les activités ministérielles.

La qualité de vie au travail

Le Programme d'aide aux employés du Ministère

Depuis sa création, le Ministère offre un Programme d'aide aux employées et employés accessible à tout le personnel. Ce service, offert en impartition par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, permet d'aider les membres du personnel qui éprouvent des difficultés dans leur vie personnelle ou professionnelle.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Sources de financement

Les activités placées sous la responsabilité de la ministre de la Famille et de la ministre responsable des Aînés sont financées à partir de deux sources : les crédits votés par l'Assemblée nationale et les revenus des fonds spéciaux sous la responsabilité du Ministère.

Les crédits votés

Le portefeuille des activités relevant du Ministère comprend, selon le volume II du Budget de dépenses 2009-2010 du gouvernement du Québec, les programmes suivants :

1. Planification, recherche et administration ;
2. Mesures d'aide à la famille ;
3. Condition des aînés ;
4. Curateur public.

Le présent rapport couvre les activités relatives aux trois premiers programmes précités seulement, puisque le Curateur public dépose un rapport annuel de gestion distinct à l'Assemblée nationale en ce qui a trait au programme le concernant.

Le programme 1 – Planification, recherche et administration – vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants, en concertation avec les autres ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme permet de planifier, de diriger et de coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Le programme 2 – Mesures d’aide à la famille – assure le financement de la gestion des services à la famille et à l’enfance. Il permet de développer et de favoriser l’accès à des services de garde éducatifs de qualité tout en assurant le soutien financier de ceux-ci. Ce programme a comme objectif de pourvoir au financement des infrastructures des centres de la petite enfance ainsi qu’à celui du Régime de retraite à l’intention d’employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l’enfance. De plus, il permet d’accorder à des organismes communautaires s’occupant des familles le financement dont ils ont besoin pour remplir leur mission globale. Enfin, il assure le financement de l’administration des prestations du soutien aux enfants ainsi que le fonctionnement du Conseil de la famille et de l’enfance.

Le programme 3 – Condition des aînés – assure le financement du Conseil des aînés et du Secrétariat aux aînés. Il vise à soutenir la valorisation de la participation des personnes âgées à la société en vue d’un Québec équitable pour toutes les générations.

L’utilisation des ressources financières

En excluant le Curateur public, le budget de dépenses 2009-2010 du ministère de la Famille et des Aînés, tel qu’il est présenté au livre des crédits, s’établit à 2 025 905 100 \$. Le budget de dépenses révisé s’élève à 2 025 928 500 \$. Le budget de dépenses inclut un report de crédits de 550 000 \$ en 2010-2011 et de 338 500 \$ en 2011-2012.

La dépense réelle totalise 2 015 694 700 \$, soit 10 233 700 \$ de moins que le budget révisé.

TABLEAU 2

Sommaire (en milliers de dollars, ou k\$)

<i>Programmes</i>	<i>Budget de dépenses révisé 2009-2010</i>	<i>Dépenses réelles 2009-2010</i>	<i>Excédents du budget sur les dépenses</i>
Programme 1 – Planification, recherche et administration	32 380,2	28 323,5	4 056,7
Programme 2 – Mesures d’aide à la famille	1 974 452,7	1 970 969,3	3 483,4
Programme 3 – Condition des aînés	19 095,6	16 401,9	2 693,7
Total	2 025 928,5	2 015 694,7	10 233,8

Les tableaux 3 à 5 présentent, pour chaque programme et élément de programme, le budget de dépenses révisé ainsi que les dépenses réelles pour les exercices 2009-2010 et 2008-2009³¹. Le tableau 6 donne le même type d’information concernant le budget d’investissement.

31. Les dépenses réelles des ministères ne peuvent être établies qu’à la suite de la consolidation des états financiers gouvernementaux. Il arrive aussi parfois que certains postes soient redressés au moment du dépôt des états financiers consolidés, qui est ultérieur au dépôt des rapports annuels de gestion.

TABLEAU 3

Utilisation des ressources financières affectées au programme 1 (en milliers de dollars, ou k\$)

<i>Programme 1 Planification, recherche et administration</i>	<i>Budget de dépenses révisé 2009-2010</i>	<i>Dépenses réelles 2009-2010</i>	<i>Dépenses réelles 2008-2009</i>
Élément 1 – Planification, recherche et administration	32 380,2	28 323,5	25 533,9

Les principales variations du programme 1

Pour 2009-2010, les dépenses du programme 1 sont inférieures de 4 056 700 \$ par rapport aux dépenses budgétisées. L'écart s'explique, notamment, par un retard dans la mise en œuvre du Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille.

En ce qui a trait aux dépenses en amortissement, la partie non utilisée des crédits s'explique par un retard dans les dates de livraison du Plan ministériel d'informatisation.

TABLEAU 4

Utilisation des ressources financières affectées au programme 2 (en milliers de dollars, ou k\$)

<i>Programme 2 Mesures d'aide à la famille</i>	<i>Budget de dépenses révisé 2009-2010</i>	<i>Dépenses réelles 2009-2010</i>	<i>Dépenses réelles 2008-2009</i>
Élément 1 – Gestion des services à la famille	22 900,6	22 233,6	21 373,1
Élément 2 – Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	1 823 442,5	1 823 176,9	1 730 073,2
Élément 3 – Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	25 665,9	23 244,3	20 960,4
Élément 4 – Régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	52 100,0	52 100,0	48 900,0
Élément 5 – Soutien aux enfants	32 827,8	32 841,1	32 776,7
Élément 6 – Organismes communautaires	16 359,9	16 359,9	16 089,4
Élément 7 – Conseil de la famille et de l'enfance	1 155,9	1 013,6	989,1
Total	1 974 452,7	1 970 969,3	1 871 161,9

Les principales variations du programme 2

Au programme 2, les dépenses réelles sont inférieures de 3 483 400 \$ par rapport au budget révisé.

L'écart provient, d'une part, des retards accumulés dans la réalisation des projets d'infrastructures des centres de la petite enfance. D'autre part, seulement 35 % des projets relatifs au Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille ont été réalisés cette année, malgré des efforts considérables pour mettre le programme en œuvre.

TABLEAU 5

Utilisation des ressources financières affectées au programme 3 (en milliers de dollars, ou k\$)

<i>Programme 3 Condition des aînés</i>	<i>Budget de dépenses révisé 2009-2010</i>	<i>Dépenses réelles 2009-2010</i>	<i>Dépenses réelles 2008-2009</i>
Élément 1 – Conseil des aînés	1 098,7	1 053,6	959,3
Élément 2 – Secrétariat aux aînés	17 996,9	15 348,3	13 318,8
Total	19 095,6	16 401,9	14 278,1

Les principales variations du programme 3

En ce qui concerne le programme 3, les dépenses réelles sont inférieures de 2 693 700 \$ par rapport au budget révisé. L'écart s'explique, en partie, par le retard dans la production du Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées ; certaines actions ont donc dû être reportées en 2010-2011. Il s'explique également par des demandes de prolongation reçues de certains organismes ainsi que des ajustements à la baisse apportés à certains versements dans le cadre des programmes *Du cœur à l'action pour les aînés du Québec* et *Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*.

Le budget d'investissements

Le tableau suivant présente le budget d'investissements, qui comprend les immobilisations ainsi que les prêts, les placements et les avances.

TABLEAU 6

Utilisation des ressources financières affectées au budget d'investissements (en milliers de dollars, ou k\$)

<i>Supercatégories</i>	<i>Budget d'investissements 2009-2010</i>	<i>Investissements réels 2009-2010</i>	<i>Investissements réels 2008-2009</i>
Immobilisations	26 524,1	13 722,6	8 650,1
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	1,1	299,5
Total	27 526,1	13 723,7	8 949,6

Les principales variations au budget d'investissements

Les immobilisations concernent l'achat de biens capitalisables et le coût des développements informatiques. En 2009-2010, la partie non utilisée des crédits prévus à ce titre s'explique par un retard dans la réalisation du Plan ministériel d'informatisation.

Les fonds spéciaux

Les activités relevant du Ministère comprennent également les fonds spéciaux suivants :

- le Fonds de soutien aux proches aidants ;
- le Fonds pour le développement des jeunes enfants.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Au chapitre des ressources informationnelles, deux grands projets sont actuellement en cours au sein du ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit du Plan ministériel d'informatisation (PMI) et de l'implantation d'une solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR).

En sus de ces deux projets, la continuité des systèmes existants a été assurée et des améliorations ont été apportées à ceux-ci. Plus particulièrement, mentionnons :

- l'automatisation de certains processus opérationnels et la préparation à la transmission électronique des rapports financiers annuels, qui ont représenté des investissements importants. Ces travaux visaient tant à faciliter qu'à simplifier les échanges d'information avec les services de garde ;
- les modifications annuelles des applications informatiques permettant le financement des services de garde, de façon à tenir compte de l'évolution des règles budgétaires ;
- la modification des applications informatiques servant à soutenir le Ministère, lesquelles doivent être adaptées sur une base régulière afin de garantir la continuité des services.

Le Plan ministériel d'informatisation

Le Ministère a confirmé sa participation au modèle de services partagés offert par le Centre de services partagés du Québec en confiant à ce dernier la réalisation de son Plan ministériel d'informatisation (PMI). Cela a donné lieu à une consolidation de ses ressources informationnelles qui lui permettra de mener à bien les nombreuses activités prévues dans son plan de gestion.

Le Ministère a amorcé, en 2008-2009, la réalisation de son PMI. Ce plan porte sur le remplacement des systèmes devenus désuets et la mise en place des assises informationnelles lui permettant d'assurer la prestation de ses services à ses populations cibles. À terme, le Ministère bénéficiera d'une autonomie accrue, d'une accessibilité élargie et d'une capacité d'adaptation pour faire face, entre autres, aux changements réglementaires.

Le PMI a comme objectif d'informatiser les processus soutenant l'ensemble des services offerts par le Ministère. Sa mise en œuvre passe par trois composantes prioritaires, soit le site Web ministériel (SWM), la gestion du financement (GDF) et l'environnement informationnel ministériel (EIM).

SAGIR

Depuis l'implantation de SAGIR (Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources) en 2007-2008, le Ministère poursuit de façon continue l'adaptation de ses pratiques de gestion. Il a amorcé les travaux d'implantation de la deuxième vague de SAGIR, soit le SGR2 (Système de gestion des ressources humaines). L'avancement des travaux relatifs à cette phase est de 25%.





CHAPITRE 6

Les obligations découlant de lois
et de politiques gouvernementales

L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2009-2010, la responsable ministérielle de l'accès à l'information a répondu à 221 demandes, dans un temps moyen de 19 jours.

Environ 50 % des demandes portaient sur le résultat du traitement de plaintes ou le résultat d'inspections visant un service de garde. Elles ont été faites en majorité (42 %) par des entreprises ou des personnes morales. Quant aux autres demandes, elles se répartissent comme suit selon leur origine : citoyens et leurs représentants (25 %), associations professionnelles ou syndicats (1 %), avocats ou notaires (4 %), journalistes (10 %), élus (15 %) et organismes publics (3 %). Par ailleurs, le Ministère a accepté de transmettre en totalité les documents demandés dans 35 % des cas et partiellement dans 48 % des cas ; il a refusé en totalité la communication des documents demandés dans 17 % des cas.

Quatre demandes de révision des décisions ont été déposées auprès de la Commission d'accès à l'information. Deux demandes ont été retirées par leur auteur.

En 2009-2010, un projet de sondage a été analysé pour vérifier sa conformité au cadre de gestion des sondages auprès des personnes.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Le programme gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi vise à assurer une meilleure représentativité des divers groupes de la société au sein de la fonction publique québécoise. Les groupes visés sont les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. Selon les objectifs du programme, le Ministère doit recruter 25 % de son nouveau personnel parmi les groupes cibles. Pour les membres des communautés culturelles, la cible gouvernementale à atteindre est de 9 % de l'effectif permanent. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle de représentativité à atteindre est de 2 %.

TABLEAU 7

Embauche totale

	<i>Personnel permanent*</i>	<i>Personnel occasionnel**</i>	<i>Étudiants</i>	<i>Stagiaires</i>
Nombre total de personnes embauchées	5	28	13	7

* Les données sur l'embauche du personnel permanent ne doivent inclure que les recrutements.

** Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels inscrits sur les listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est renouvelé.

TABLEAU 8

Nombre d'employés permanents en place au 31 mars 2010

Effectif total (personnes)	323
----------------------------	-----

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

TABLEAU 9

Taux d'embauche des membres des groupes cibles

Statut d'emploi	Embauche de membres des groupes cibles 2009-2010						Taux d'embauche par statut d'emploi*
	Embauche totale 2009-2010	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Permanents	5	1	0	0	0	1	20%
Occasionnels	28	5	0	1	1	7	25%
Étudiants	13	0	0	0	0	0	0%
Stagiaires	7	2	0	0	0	2	29%
Total	53	8	0	1	1	10	19%
Taux d'embauche par groupe cible**		15%	0%	2%	2%	19%	

* Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale dans le statut d'emploi.

** Le taux d'embauche par groupe cible se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé, par rapport à l'embauche totale.

TABLEAU 10

Taux d'embauche des membres des groupes cibles, par statut d'emploi

	Personnel permanent*	Personnel occasionnel**	Étudiants	Stagiaires
2007-2008	25%	7,7%	20%	0%
2008-2009	25%	38%	22%	0%
2009-2010	20%	25%	0%	29%

* Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale dans le statut d'emploi.

** Le taux d'embauche par groupe cible se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé, par rapport à l'embauche totale.

TABLEAU 11

Taux de représentativité des membres des groupes cibles parmi l'effectif permanent : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	Nombre d'employés permanents en poste	Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total	Nombre d'employés permanents en poste	Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total	Nombre d'employés permanents en poste	Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total
Communautés culturelles	19	5,4%*	23	6,7%	23	7%
Autochtones	0	0%	0	0%	0	0%
Anglophones	2	0,6%	2	0,6%	2	0,6%
Personnes handicapées	2	0,6%	2	0,6%	3	0,9%

* Amendé au 31 mars 2009.

TABLEAU 12

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2010

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	1	3,6	15	8,4	4	5,3	3	7,3	0	0	0	0	23	7,1
Autochtones	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Anglophones	0	0	2	1,1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0,6
Personnes handicapées	0	0	3	1,7	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0,9

Femmes

TABLEAU 13

Taux d'embauche des femmes au 31 mars 2010

	Personnel permanent	Personnel occasionnel	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	5	20	4	3	32
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2009-2010	100%	71%	31%	43%	60%

TABLEAU 14

Taux de représentativité des femmes parmi l'effectif permanent au 31 mars 2010

	<i>Personnel d'encadrement</i>	<i>Personnel professionnel</i>	<i>Personnel technicien</i>	<i>Personnel de bureau</i>	<i>Personnel des agents de la paix</i>	<i>Personnel ouvrier</i>	<i>Total</i>
Nombre total d'employés permanents en poste	28	178	76	41	0	0	323
Nombre de femmes en poste	17	120	59	38	0	0	234
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent total de la catégorie	61%	67%	78%	93%	0	0	72%

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Le Ministère reconnaît l'importance de favoriser la représentativité des membres de ces divers groupes cibles et poursuit les actions déjà engagées en vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux d'embauche. De façon globale, les processus de dotation prennent en compte l'exercice des priorités de placement qui doivent être exercées en matière d'accès à l'égalité en emploi.

LE RENOUVELLEMENT DE L'EFFECTIF

Recrutement de jeunes (moins de 35 ans)

En 2009-2010, 10 employés à statut occasionnel sur 28 et 3 employés à statut permanent sur 5 avaient moins de 35 ans lorsqu'ils ont été engagés, ce qui donne un taux d'embauche total des jeunes de 39%.

Le Ministère a également embauché 13 étudiantes et étudiants en 2009-2010, permettant ainsi à des jeunes d'acquérir une expérience de travail et de développer leur employabilité. Cette expérience pourra susciter chez eux un intérêt à faire carrière dans la fonction publique. Pour le Ministère, l'embauche d'étudiants s'avère une façon de préparer la relève. Il faut préciser que, dans le cas du personnel occasionnel, seules les premières nominations au sein de la fonction publique ont été prises en considération.

TABLEAU 15

Recrutement de jeunes (moins de 35 ans) en 2009-2010

	<i>Moins de 35 ans</i>	<i>Nombre total d'embauches</i>	<i>Taux d'embauche</i>
Personnel permanent	3	5	60%
Personnel occasionnel	10	28	36%
Total	13	33	40%

TABLEAU 16**Recrutement de jeunes (moins de 35 ans) en 2008-2009**

	<i>Moins de 35 ans</i>	<i>Nombre total d'embauches</i>	<i>Taux d'embauche</i>
Personnel permanent	8	20	40%
Personnel occasionnel	12	29	41%
Total	20	49	41%

Proportion des moins de 35 ans

En 2009-2010, la proportion des personnes de moins de 35 ans à statut permanent ou occasionnel par rapport à l'ensemble des employés est de 14 %, comparativement à 13 % en 2008-2009.

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Les membres du comité permanent de la politique linguistique ont revu la version préliminaire du texte de la politique linguistique ministérielle à la lumière des commentaires émis par l'Office québécois de la langue française.

Par ailleurs, tous les textes que le Ministère destine à la publication sont soumis à la révision linguistique.

L'ÉTHIQUE AU MINISTÈRE

Pour réaliser sa mission et remplir ses engagements au regard de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère a adopté une démarche éthique favorisant une prestation de services de qualité, particulièrement en ce qui concerne les services de garde éducatifs à l'enfance. Sa démarche éthique concerne également les relations de partenariat qu'il entretient avec les autres ministères et divers organismes.

Les efforts investis en matière d'éthique ministérielle durant les exercices précédents ont été poursuivis en 2009-2010, notamment par :

- la tenue de rencontres avec les représentants de tous les secteurs du Ministère en vue de documenter les dilemmes éthiques liés aux partenariats gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- la poursuite de la documentation sur les dilemmes éthiques et de la sensibilisation à ceux-ci au cours de la formation ministérielle sur le partenariat ;
- la production et la diffusion d'un numéro de *Flash éthique* portant sur l'application générale de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme dans le cadre des travaux d'un comité consultatif institué par une autorité publique.

L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES

Le Ministère est associé à la Stratégie gouvernementale de développement économique intitulée *L'Avantage québécois*, rendue publique en octobre 2005. Cette stratégie fixe, parmi les cibles à atteindre, un effort global de réduction de 20%, en cinq ans, du coût des formalités administratives imposées aux entreprises.

Parmi les ministères et les organismes concernés par cette cible, le ministère de la Famille et des Aînés s'illustre de façon remarquable puisque le coût des formalités administratives imposées aux titulaires de permis d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie a diminué de 15,6% et que leur nombre a également diminué, passant de 19 à 16 entre 2004-2005 et 2006-2007. Le nombre de formalités administratives s'établit toujours à 16 en 2009-2010.

Le Ministère poursuit ses efforts en vue de diminuer davantage le coût des exigences administratives imposées aux services de garde, notamment grâce aux transactions électroniques. Ainsi, en 2009, 97% des titulaires de permis ont produit en ligne leur rapport financier, ce qui représente une économie de temps appréciable.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En décembre 2007, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Ce document présente la vision, les enjeux, les orientations et les objectifs que l'administration publique doit viser au regard du développement durable. La stratégie précise également que l'ensemble des ministères, des organismes et des entreprises de l'État devraient, au 31 mars 2009, avoir établi dans leur propre plan d'action de développement durable les objectifs de la stratégie qu'ils poursuivront ainsi que les activités qu'ils prévoient mener.

C'est dans ce contexte que le Ministère s'est doté de son Plan d'action de développement durable 2009-2013, lancé en mars 2009. Le tableau qui suit indique les actions réalisées en 2009-2010 par rapport aux engagements de son plan d'action.

Action 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique	Plusieurs chroniques dans le bulletin électronique <i>Le Lien de parenté</i> diffusé auprès du personnel du Ministère.
Action 2	Favoriser la prise en compte des principes de développement durable par le personnel concerné du Ministère	Membres du comité ministériel de développement durable formés.
Action 4	Mettre en œuvre les mesures sous la responsabilité du Ministère inscrites au Plan d'action gouvernemental pour la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes liés au poids 2006-2012	Consultation des associations nationales de services de garde éducatifs en vue de la diffusion d'outils de promotion et d'accompagnement à leur intention.

Action 6	Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel	Évaluation d'une vingtaine de postes de travail. Activités physiques offertes à l'heure du midi. Démarches visant l'évaluation de la qualité de l'air et de l'eau potable des locaux en cours.
Action 7	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	Projet de cadre de gestion environnementale et plan annuel de gestion environnementale élaborés.
Action 10	Poursuivre la création des 20 000 nouvelles places déjà annoncées, pour atteindre 220 000 places à contribution réduite d'ici 2010, et autoriser la création de 15 000 autres places d'ici 2013	Poursuite de la création de places (210 019 places au 31 mars 2010).
Action 11	Élaborer une norme consensuelle en matière de conciliation travail-famille applicable aux entreprises du Québec	Poursuite de l'élaboration de la norme consensuelle en matière de conciliation travail-famille.
Action 12	Offrir un soutien financier et technique aux municipalités de petite taille ainsi qu'aux MRC qui souhaitent élaborer, mettre à jour ou mettre en œuvre une politique familiale municipale	63 projets d'élaboration et 2 projets de mise à jour d'une politique soutenus en 2009-2010. 383 municipalités de moins de 3 000 habitants soutenues depuis le début du programme.
Action 13	Soutenir la mise en œuvre de projets pilotes Municipalité amie des aînés	Démarche Municipalité amie des aînés lancée en novembre 2009.
Action 14	S'assurer de la mise en œuvre des ententes spécifiques signées avec les conférences régionales des élus	21 plans d'action déposés par les CRE en cours de réalisation en 2009-2010.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En décembre 2006, le gouvernement rendait publique sa politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Le Ministère est responsable de la mise en œuvre de onze actions inscrites dans le Plan d'action 2007-2010 qui accompagne cette politique. Au total, 82% de ces actions (neuf sur onze) ont été menées à bien au cours de la période 2007-2010.

Plus précisément, neuf de ces onze actions sont liées à l'orientation 3 et portent sur la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales; une a été mise en œuvre en 2007-2008 (action 39), cinq l'ont été en 2008-2009 (actions 35, 36, 37, 40 et 43) et une autre l'a été en 2009-2010 (action 42).

Les travaux se poursuivent en vue de la réalisation des dernières actions dont le Ministère a la responsabilité (actions 8 et 38).

Les résultats stratégiques des actions portant sur la conciliation travail-famille ont été présentés au chapitre 3.

LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE

En octobre 2008, le gouvernement faisait connaître sa politique sur l'intégration des personnes immigrantes et la valorisation de la diversité, intitulée *La diversité : une valeur ajoutée*. Le plan d'action qui l'accompagne vise à favoriser la participation de tous et de toutes à l'essor du Québec. Ce plan quinquennal touche l'ensemble des sphères de la société, notamment les secteurs du travail, de l'éducation, de la santé et de la sécurité publique.

Le Ministère a pris trois engagements liés à deux mesures du plan d'action, lesquelles visent à « mieux faire connaître la diversité ethnoculturelle et à accroître la portée des activités de rapprochement interculturel » et à « mobiliser et à favoriser l'engagement des partenaires des milieux de vie ».

En avril 2009, le Ministère publiait un article dans le bulletin du Carrefour action municipale et famille pour rappeler aux municipalités du Québec l'importance d'établir des conditions propices au rapprochement des familles d'origines culturelles diverses lorsqu'elles élaborent ou mettent à jour leur politique familiale et le plan d'action qui en découle.

Un comité de travail réunissant des représentants des directions concernées par la question a été mis en place pour que le Ministère puisse donner suite à ses engagements.

Les travaux se poursuivent en vue de mener à bien les autres actions sous la responsabilité du Ministère.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

À l'occasion du Discours sur le budget 2009-2010, la ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget, a déposé la Politique de financement des services publics. En vertu de celle-ci, les ministères et organismes ont certaines actions à accomplir d'ici le 31 mars 2011 :

- dresser un inventaire complet des services qu'ils offrent aux citoyens et des tarifs qu'ils exigent ;
- calculer les coûts totaux des services offerts à des usagers ;
- déterminer la cible d'autofinancement de chaque service tarifé ;
- prévoir des mécanismes d'indexation périodiques.

Les travaux pour mener à bien ces activités se réaliseront au cours de l'exercice 2010-2011.

ANNEXE 1

LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE LA MINISTRE RESPONSABLE DES ÂÎNÉS AU 31 MARS 2010

Ministre de la Famille

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)

Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]

Règlement sur l'exonération et l'aide financière pour un enfant en service de garde [C-8.2, r. 4] [articles 56 à 62 relatifs au recouvrement de tout montant d'aide financière versé indûment]

Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance (L.R.Q., c. C-56.2)

Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (L.R.Q., c. E-12.011)

Loi sur le ministère de la Famille, des Âînés et de la Condition féminine (L.R.Q., c. M-17.2), pour les fonctions et responsabilités à l'égard de la famille, à l'exception des fonctions relatives aux jeunes, dévolues au premier ministre

Décret concernant les modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Famille, des Âînés et de la Condition féminine [M-17.2, r. 2], en ce qui a trait aux modalités de signature pour le volet Famille

Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), articles 1029.8.61.8 et suivants, relatifs à l'administration du versement d'un montant au titre d'un paiement de soutien aux enfants, ainsi que les articles 1029.8.61.49 et suivants concernant l'administration du versement d'un montant à titre de crédit pour le soutien aux enfants

Loi sur les prestations familiales (L.R.Q., c. P-19.1), abrogée le 17 mars 2005 mais en vigueur pour certaines demandes de prestations familiales

Règlement sur l'allocation pour enfant handicapé [P-19.1, r. 01]

Règlement sur les prestations familiales [P-19.1, r. 1]

Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81)

Règlement d'application de la Loi sur le curateur public [C-81, r. 1]

Règlement sur le délai de remise des biens appartenant à l'État [C-81, r. 2]

Décret concernant les honoraires, la nature et le montant des dépenses rattachées à certains biens dont l'administration est confiée au curateur public [C-81, r. 4]

Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant (L.R.Q., c. R-24.0.1)

Ministre responsable des Aînés

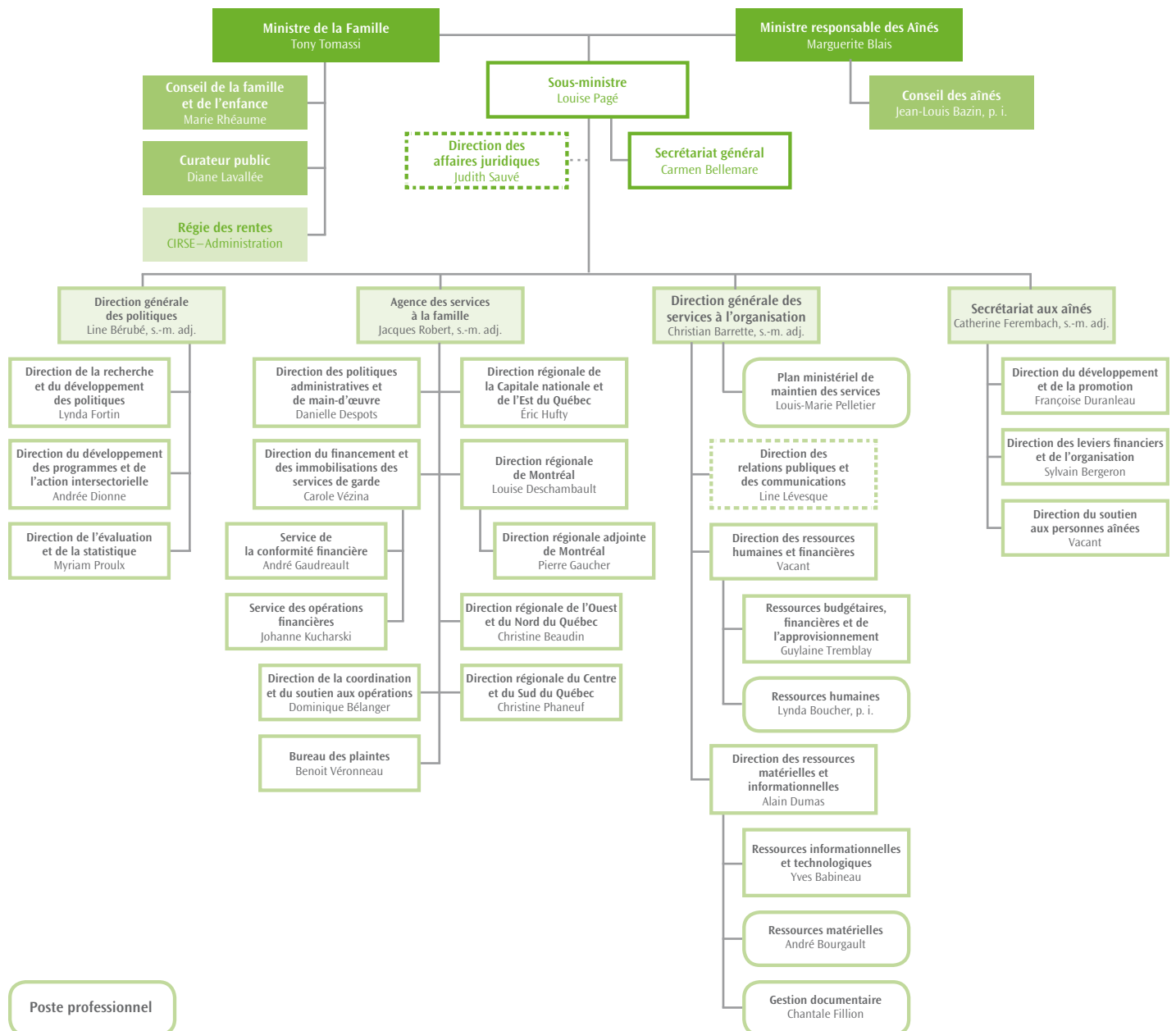
Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (L.R.Q., c. M-17.2), pour les fonctions à l'égard des aînés

Décret concernant les modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine [M-17.2, r. 2], en ce qui a trait aux modalités de signature pour le volet Aînés

Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q., c. C-57.01)

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS AU 31 MARS 2010



ANNEXE 3

ÉVALUATION ET RECHERCHE

Évaluation

Les travaux relatifs à l'évaluation de l'allocation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde se sont terminés en 2008-2009. Le rapport et une synthèse des résultats de l'évaluation ont été rendus publics au cours de l'été 2009.

L'évaluation de l'implantation des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial s'est poursuivie en 2009-2010. Les travaux sont presque terminés et les résultats seront rendus publics en 2010.

De plus, le Ministère a entrepris les travaux d'évaluation de l'allocation versée aux centres de la petite enfance et aux garderies qui accueillent des enfants de milieux défavorisés. Les résultats de l'évaluation devraient être connus au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, le Ministère a mandaté l'Institut de la statistique du Québec pour effectuer l'édition 2009 de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences en matière de services de garde pour les familles avec enfants de moins de 5 ans. Les résultats contribueront à la révision des prévisions concernant les besoins relatifs aux places en services de garde dans les différentes régions du Québec. La collecte de données a eu lieu de septembre à novembre 2009. Le rapport devrait être rendu public en 2011.

D'autres travaux ont été entrepris, cette fois afin d'évaluer les perceptions de la population concernant la maltraitance à l'endroit des aînés. Une enquête a été menée en février et mars 2010, avant le lancement du plan d'action gouvernemental contre la maltraitance, qui doit s'étendre sur cinq ans. L'enquête sera effectuée à nouveau vers la fin de cette période pour mesurer les changements qui seront survenus. La collecte et l'analyse des données ont été confiées à une firme de sondage, laquelle remettra son rapport au cours de l'année 2010.

Enfin, le Ministère a poursuivi sa collaboration, avec plusieurs autres ministères, aux travaux relatifs à l'évaluation du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2004-2010). Le Ministère siège aussi au comité interministériel d'évaluation du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, sous la coordination du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Recherche

Afin d'améliorer les connaissances sur les familles et de faire évoluer la politique familiale, le Ministère poursuit des travaux de veille, d'analyse et de recherche, notamment sur les transformations familiales, le développement des enfants, le soutien aux parents et aux enfants, la conciliation travail-famille, les politiques familiales, la natalité, les milieux de vie des familles et les aînés.

Le Ministère contribue aussi au développement et à la diffusion des connaissances sur la famille en s'associant à des partenariats de recherche, dont le Conseil de développement de la recherche sur les familles du Québec (CDRFQ) et Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles (FMDI). En outre, le Ministère participe à l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ).

Par ailleurs, le Ministère a produit les publications et assuré les présentations suivantes en 2009-2010 :

- *Les petites et moyennes entreprises et la conciliation travail-famille: Résultats de l'expérimentation d'une démarche dans treize petites et moyennes entreprises en 2006 et d'un suivi en 2007*, 2009, 56 p.
- «Le Québec, chef de file en matière de soutien aux familles», *Prospective*, volume 11, numéro 1, juin 2009, p. 2.
- *La politique familiale du Québec: un atout pour les familles*, présentation au Réseau gouvernemental de la politique familiale, 9 juillet 2009.
- *L'évolution des liens entre le mariage, la maternité et l'emploi au fil de la vie des Canadiennes*, communication à l'occasion du 77^e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), Ottawa, 13 mai 2009, et à l'occasion du XXVI^e Congrès international de la population organisé par l'Union internationale d'étude scientifique de la population, Marrakech (Maroc), septembre 2009.
- *Country report, Canada (Québec)*, communication dans le cadre de Generations and Gender Programme (GGP), 7th Meeting of the International Working Group, United Nations Economic Commission for Europe, Population Unit, Marrakech (Maroc), 27 septembre 2009.

ANNEXE 4

RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2010 DES PLACES EXISTANTES DANS LES SERVICES DE GARDE RÉGÉS PAR LA LOI

Région	Centres de la petite enfance			Garderies subventionnées		Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial		Total des places à contribution réduite		Garderies non subventionnées	
	Nombre d'entreprises	Nombre d'installations	Nombre de places	Nombre de garderies	Nombre de places	Nombre	Nombre de places en milieu familial	Nombre de services de garde	Nombre de places	Nombre de garderies	Nombre de places
Bas-Saint-Laurent	21	33	1 492	1	8	8	2 893	42	4 393	2	39
Saguenay–Lac-Saint-Jean	34	50	2 551	9	461	7	3 835	66	6 847	2	50
Capitale-Nationale	96	125	6 994	51	2 606	14	7 643	190	17 243	21	1 010
Mauricie	32	49	2 463	3	240	7	3 204	59	5 907	1	16
Estrie	50	68	3 575	5	321	9	4 355	82	8 251	2	50
Montréal	271	341	21 506	281	17 845	20	13 413	642	52 764	111	5 371
Outaouais	51	74	4 159	19	1 022	9	5 340	102	10 521	10	415
Abitibi-Témiscamingue	23	30	1 675	1	80	6	2 330	37	4 085	1	75
Côte-Nord	20	22	1 063	0	0	6	1 397	28	2 460	1	10
Nord-du-Québec	28	37	2 175	1	21	5	313	43	2 509	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	18	741	1	23	6	1 342	25	2 106	0	0
Chaudière-Appalaches	46	73	3 673	14	728	12	6 025	99	10 426	4	223
Laval	39	49	3 067	50	3 389	6	4 807	105	11 263	20	1 048
Lanaudière	39	56	3 504	35	2 190	9	5 908	100	11 602	6	308
Laurentides	53	77	4 863	31	2 198	10	7 322	118	14 383	12	587
Montréal	142	229	14 020	108	7 173	26	18 372	363	39 565	32	1 879
Centre-du-Québec	24	36	2 026	11	560	5	3 108	52	5 694	2	92
Total	981	1 367	79 547	621	38 865	165	91 607	2 153	210 019	227	11 173

ANNEXE 5

LISTE DES GUICHETS RÉGIONAUX D'ACCÈS AUX PLACES EN SERVICES DE GARDE

- Le bureau d'inscription à la liste d'attente centralisée du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Le bureau d'inscription à la liste d'attente centralisée du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Le guichet régional d'accès aux places en services de garde de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Le bureau d'enregistrement du réseau des services de garde éducatifs de l'Outaouais
- Le guichet régional d'accès aux places en services de garde de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
- Le guichet régional d'accès aux places en services de garde de la Côte-Nord
- Le bureau d'inscription à la liste d'attente centralisée des Laurentides
- Le bureau d'inscription à la liste d'attente centralisée de Lanaudière
- Le bureau d'inscription à la liste d'attente centralisée de Québec et de la Chaudière-Appalaches
- Le guichet régional d'accès aux places en services de garde de Montréal
- Le guichet centralisé de Laval
- Le bureau d'inscription à la liste d'attente centralisée de la Montérégie
- Le bureau d'inscription à la liste d'attente centralisée de l'Estrie

